

MÊME LA CROIX-ROUGE MILITARISÉE !

Geneviève Aubry est vraiment une femme formidable ! C'est ce que doit être en train de penser Jörg Zumstein, le chef de l'Etat-Major qui s'est rendu célèbre en réclamant l'exil des objecteurs de conscience. Il faut dire qu'en matière d'esprit totalitaire, la "forte tête" de l'antiséparatisme bernois vaut celle du galonné. Par 93 voix contre 31, elle vient d'imposer au Conseil national l'intégration du service féminin de la Croix-Rouge à... l'Etat-Major Général !

Les parlementaires faisaient ce jour-là la toilette des "droits égaux" au Département Militaire Fédéral. Le vétuste "Service Complémentaire Féminin" est mort. Pensez : "complémentaire" est une injure pour ces dames, reconnues depuis peu comme citoyennes ! Dorénavant, les 2500 femmes qui s'engagent comme volontaires à l'armée porteront le nom de "Service Militaire Féminin". Un pas de plus dans l'intégration des femmes à l'armée. Dans la foulée, Geneviève Aubry réclame le même statut pour les 4000 femmes, aussi volontaires, qui accomplissent le service de la Croix-Rouge. Cette proposition, refusée en 1981 par Chevallaz soi-même, a depuis reçu l'aval du Service de la Croix-Rouge, qui s'y opposait à l'origine.

Le brave Henri Dunant doit se retourner dans sa tombe ! Les débats parlementaires nous apprennent en effet, en toute simplicité, que "le service de la Croix-Rouge est déjà totalement intégré à l'armée". Par une petite manoeuvre. Après les hésitations de M. Chevallaz, il a suffi d'une ordonnance pour "militariser" le service masculin de la Croix-Rouge. Aujourd'hui, il suffit de revendiquer "le même statut" pour les femmes. C'est chose faite ! Ce n'est pas Mme Weitzel qui en sera choquée : chef du "Service Militaire Féminin", elle siège aussi, aux côtés d'honorables diplomates et banquiers, dans le Comité exécutif du CICR...

Jadis, le Département Militaire Fédéral avait provoqué un tollé avec son "petit livre rouge de la défense civile", qui proposait une militarisation "en bon ordre" de toute la société. Aujourd'hui, l'Etat-Major, le Conseil fédéral et le parlement y avancent pas à pas. Aussi vite qu'ils reculent dans tous les autres domaines ! Car en matière d'égalité, les femmes pourront toujours attendre pour les discriminations salariales, les inégalités dans la formation professionnelle et la qualification, les conditions de l'assurance-maladie, le congé maternité, etc. Tout cela coûte "trop cher" au moment où il est question de s'endetter pour acheter 420 chars Léopard pour plus de 4 milliards !

Voilà comment le militarisme suisse dévore, en temps de paix, la société qu'il est censé défendre en cas de guerre. Le "moins d'Etat", c'est le "tout militaire", au mépris des besoins sociaux, de l'environnement et des droits élémentaires des femmes et des hommes. Le vote du parlement, qui doit entériner en juin les crédits records pour le Léopard, doit devenir l'occasion d'une vaste mobilisation des organisations ouvrières et de jeunes, des mouvements pour la paix et des femmes, pour dire ensemble : Non aux Léopards ! Non à la militarisation de la société !

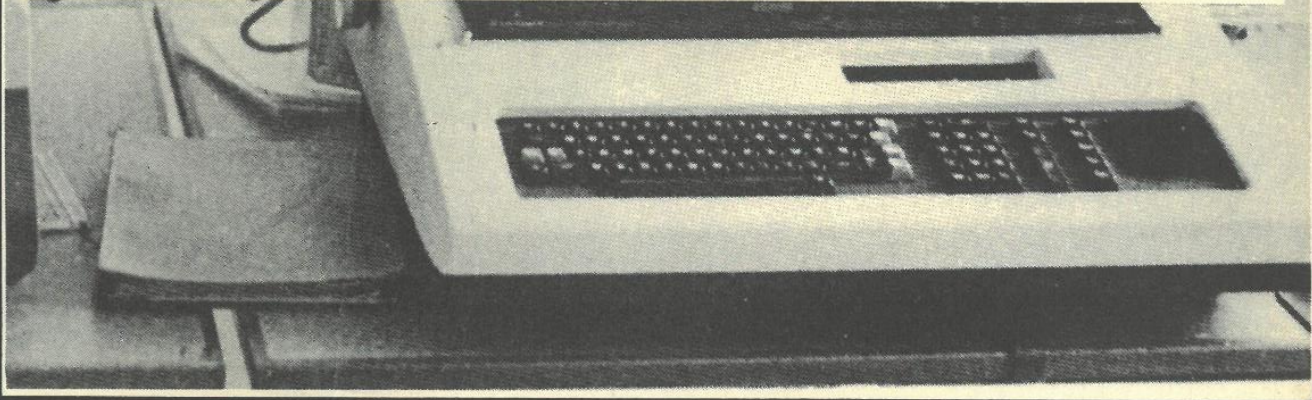
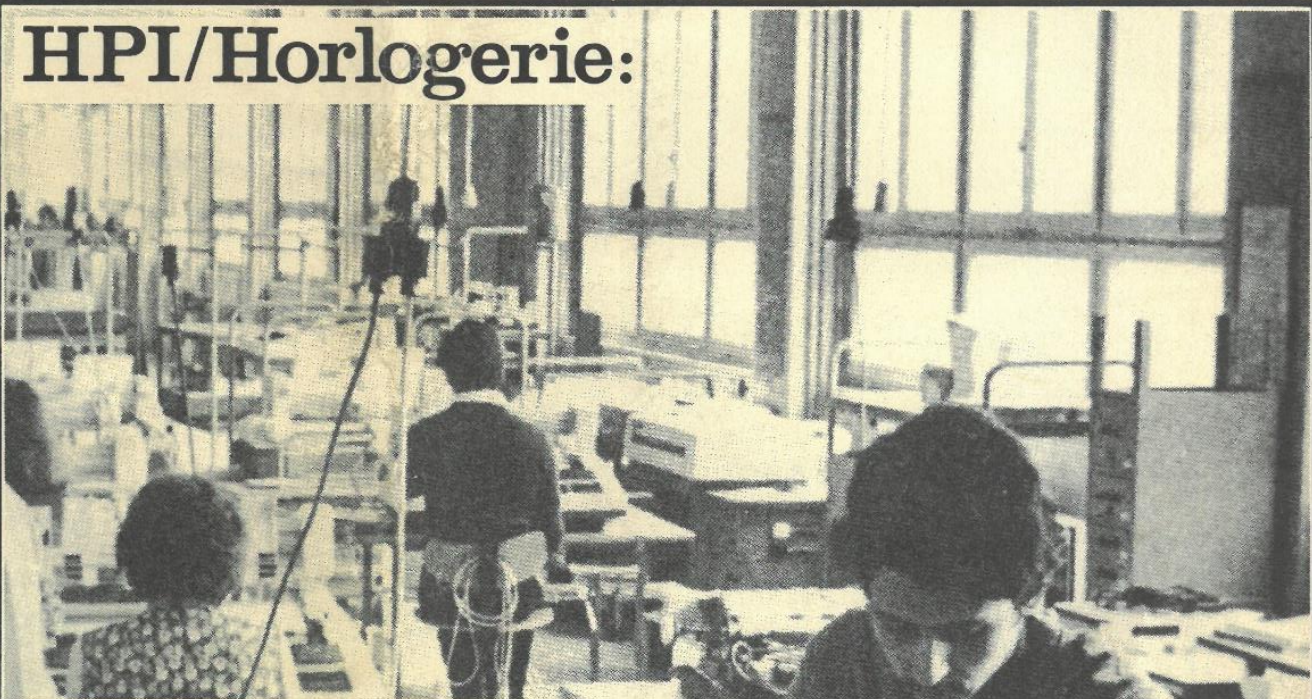
La Brèche

la brèche

organe bimensuel du

Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IV^e Internationale

HPI/Horlogerie:



LES
CAISSES-
MALADIE
EN CRISE

Italie :

LE RÉVEIL
DES
CONSEILS
D'USINE

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE DU SALVADOR :



photo la brèche

LE PSO OCCUPE LE CONSULAT DU SALVADOR

Vendredi 23 mars, une dizaine de membres du PSO occupent le Consulat d'El Salvador, à Genève : au moment où se déroule la farce électorale de la dictature, et en ce jour anniversaire de l'assassinat de Monseigneur Romero (abattu par les bandes de D'Aubuisson, candidat à la présidence), le PSO a voulu transformer pour quelques heures le consulat de la dictature en porte-parole de la lutte de libération du peuple salvadorien, conduite par le FDR/FMLN. Un appel direct à M. Aubert, chef de la diplomatie suisse, a exigé qu'il reconnaisse le FDR/FMLN et condamne l'intervention américaine en Amérique centrale.

Chômeurs biennois :

Contre la récolte obligatoire de signatures

Lundi 26 mars, 120 chômeurs ont procédé à une récolte collective de signatures dans des entreprises de Bienne, afin de démontrer le caractère absurde de cette démarche, rendue obligatoire par la loi, qui demande au chômeur de prouver ainsi ses efforts pour chercher du travail. Les autorités bernoises semblent s'en être aperçues aussi, puisqu'elles expliquent : "La récolte périodique de signatures auprès des employeurs dont on sait d'avance qu'ils n'engagent pas de personnel n'a pas de sens véritable".

Pour le comité de chômeurs, qui organisait cette action, "la mesure exigeant la récolte de signatures est bureaucratique, fastidieuse, humiliante et surtout inutile". Le comité demande en conséquence que la priorité soit donnée à des mesures sérieuses pour que les chômeurs retrouvent du travail.

Un amiral qui ne veut pas se faire mener en bateau

A l'appel du Groupe vaudois pour la paix et le désarmement, près de 300 personnes sont venues le jeudi 15 mars à Lausanne écouter l'amiral Sanguinetti, principal orateur de la soirée. Représentant d'une race en voie d'extinction — celle des officiers démocratiques passés par l'expérience de la Résistance — l'amiral Sanguinetti ne se considère pas comme un pacifiste. Partisan de la Défense nationale, définie comme le "sacrifice de quelques-uns pour que l'ensemble de la communauté menacée survive", il estime toutefois que l'existence de moyens nucléaires de destruction de masse ôte tout sens militaire à cette défense, puisque c'est toute la communauté qui est visée.

Avec une verve toute hexagonale, il démolit les pseudo-justifications du surarmement occidental, s'en prenant au passage avec un plaisir évident aux *glucksmanneries* les plus creuses. Expliquant que la menace soviétique est volontairement gonflée ("chaque fois que je dis que les Soviétiques sont inférieurs militairement au camp occidental, ils me font la queue l'"), il souligne l'avance technologique, économique et militaire des Etats-Unis et de leurs alliés. Peu suspect de complaisance envers ses pairs, qui en prirent pour leur grade ("on a définitivement renoncé à donner de l'intelligence aux militaires; on préfère la faire passer aux armes, en fabriquant des armes "intelligentes"; "il y aura toujours un officier pour obéir à un ordre absurde s'il en espère de l'avancement"), il plaide avec talent la cause du désarmement nucléaire. Avec humour aussi : "Il y a actuellement de quoi faire sauter vingt ou trente fois la planète. Je suis un militaire, moi; je pose des questions bêtes : "Chef, une fois qu'on l'aura fait sauter, qui va tirer les dix-neuf autres fois ?".

Bref, une assemblée stimulante pour une assistance où se trouvaient représentés aussi bien l'ancien mouvement pacifiste, celui des années soixante, que celui né de la menace des Cruise et des Pershing.

Genève :

La pétition SIP a abouti

Mercredi 28 mars, le Parti socialiste (Rive Gauche), le Parti socialiste ouvrier, le Parti du travail, l'Association des habitants de la Jonction et le Groupe logement Plainpalais ont déposé la pétition "Contre les licenciements et la spéculation immobilière à la SIP" munie de 1700 signatures. Cette pétition a déjà fait sortir la SIP de son mutisme : plus de licenciements en 1984, accord avec un plan d'aménagement du quartier. Reste aux autorités genevoises interpellées à veiller que les terrains vendus soient affectés à des logements sociaux et le produit de la vente investi dans le maintien des emplois. L'achat des terrains de l'entreprise Motosacoche par l'UBS, les licenciements imminents à Hispano, dont le terrain est mis en vente, montrent l'actualité générale de l'action engagée.



photo la brèche

Adieu au "Zumsteinland"

On se souvient que peu avant la votation sur le service civil, J. Zumstein, chef de l'Etat-major de l'armée suisse, avait jeté bas les masques en proposant que les "objecteurs pour motifs politiques devraient carrément être expulsés". Une quinzaine de membres des Jeunesses socialistes révolutionnaires (JSR) et du Collectif des jeunes pour la paix de Lausanne ont décidé de prendre au mot ce colonel qui semble rêver d'une démocratie suisse "propre en ordre"... à la chilienne peut-être. Grimés, et revêtus de sacs de poubelles (les objecteurs ne sont-ils pas des déchets de l'armée, selon les paroles de l'auditeur en chef de l'armée suisse, M. Barras ?), ils ont pris le dimanche 4 mars le bateau à Ouchy pour partir en exil à Evian.

Lausanne :

La nouvelle loi sur l'assurance chômage est arrivée, pas les indemnités !

Depuis le 1er janvier de cette année, la nouvelle loi sur l'assurance chômage, encore plus tracassière que la précédente si c'est possible, est entrée en vigueur. Conséquence (renforcée dans le canton de Vaud par le blocage du personnel imposé par le Conseil d'Etat) : de nombreux chômeurs n'ont pas encore reçu d'indemnités depuis le début de l'année. Pour protester contre cette situation scandaleuse, un piquet d'une centaine de chômeurs (soutenu par des délégations venant de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Yverdon et Genève) s'est tenu mercredi 21 mars devant la caisse cantonale de chômage. Une interpellation de Véréna Berseth a également posé le problème devant le Grand Conseil vaudois. Par ailleurs, un comité de chômeurs s'est constitué le même soir à Lausanne, et lundi 26 mars, le Manifeste démocratique a organisé un débat sur le thème "Le chômage s'installe chez nous : comment réagir ?", auquel participaient des représentants des chômeurs et des différents partis de gauche. Cela bouge donc sur le front des chômeurs à Lausanne.

Lausanne :

Succès du meeting de solidarité avec le peuple salvadorien

Plus de 150 personnes présentes, 400 francs récoltés au cours d'une collecte : le meeting de solidarité avec le peuple salvadorien organisé le 23 mars à Lausanne par le "Front contre l'intervention des Etats-Unis en Amérique centrale" fut un beau succès. Il a été l'occasion de lancer un appel à renforcer sérieusement la solidarité. F. Herrera, représentant officiel du FDR/FMLN en Suisse, a ainsi invité le mouvement ouvrier à faire du 1er Mai de cette année une journée de solidarité internationale avec la lutte du peuple salvadorien. Nous ferons tout pour que cette proposition se concrétise.



A QUOI SERT L'ARMÉE ?

Assemblée-débat, avec projection du film *Le Fils de ton Voisin*

RENENS
vendredi 6 avril, 20h15,
Restaurant des Epis d'Or
(Maison du Peuple)

Org. : Parti socialiste ouvrier (PSO)

À propos

Barbarie impérialiste en Amérique centrale :

LES ACCUSÉS ACCUSENT

Printemps 1983 : les "contras" établis au Honduras et soutenus par les USA mènent des attaques meurtrières contre la population du Nicaragua. Cinq militants des Jeunesses socialistes révolutionnaires (JSR) déposent au consulat du Honduras, à Zurich, une protestation, suspendent une banderole à la fenêtre. En quelques minutes, la police, armée jusqu'aux dents, intervient. Ils sont maintenus deux jours aux arrêts !

Le 5 mars, le procès s'ouvre à Zurich. Le procureur réclame cinq jours avec sursis pour violation de domicile. Les accusés retournent l'accusation contre le rôle du Honduras, marionnette des opérations des USA contre le Nicaragua. Une campagne de tracts des JSR appuie leur défense : la salle est pleine. "Il faut mettre en balance les cinq minutes de prétendue inquiétude du consul, M. R. Renfer, avec les crimes contre les droits des peuples commis par l'Etat et l'armée du Honduras (...). Ces circonstances nous conduisent à accuser à notre tour le gouvernement des USA, l'Etat et l'armée du Honduras. Ils planifient, stimulent et organisent, voire réalisent directement, la torture, les meurtres, les enlèvements et le viol... L'ampleur de ces accusations montre que ce n'est pas le tribunal de district de Zurich qui est compétent en la matière. Il faudrait un second Tribunal de Nuremberg, ce qui souligne la dimension politique de ce procès."

Après avoir dénoncé la dictature militaire instaurée par les USA au Honduras et les intérêts suisses dans ce pays (BBC y construit le plus grand barrage d'Amérique), les camarades de la JSR ont ajouté : "Nous refusons d'assister passivement à la destruction systématique de tous les espoirs en une vie humaine digne de ce nom. Nous avons décidé de résister. C'est la seule attitude qui permette de vivre et de survivre". On attend le jugement...

Vient de paraître



15 000 FRANCS RÉCOLTÉS POUR "BARRICADA"

La souscription lancée par des sections de la IVe Internationale en faveur de l'imprimerie du journal *Barricada*, au Nicaragua, a abouti. Plus de 15 000 francs récoltés, dont plus de 10 000 par la LCR (France) et plus de 1400 francs par le PSO. Nous remercions tous les souscripteurs. Ils ont aidé à doter *Barricada* de machines plus modernes — que la presse d'opposition, *La Prensa*, se procure sans difficultés aux USA. Les Editions *La Brèche*, de la LCR (France) publieront prochainement les écrits les plus importants d'Augusto Cesar Sandino.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Même la Croix-Rouge militarisée 1

POLITIQUE

Evasion de Gelli : Justice hors classe 3

Tous les chemins mènent à l'UBS 3

Réunion de la gauche du PSS : 8

La valse-hésitation de l'opposition 8

Charte sociale européenne : 8

Non à la Charte, oui à l'austérité 8

SOCIAL

Hermes Precisa doit vivre ! 4

Horlogerie : maintenir les emplois 5

là où ils sont 5

DOSSIER

Les caisses-maladie en crise 6-7

Des objectifs à défendre 7

INTERNATIONAL

ESPAGNE : Le PSOE contre les travailleurs 9

POLOGNE : Jaruzelski démenti 9

par lui-même 9

GRENADE : La gauche grenadine n'abandonne 10

pas. Entretien avec K. Radix 10

Rapports de Pax Christi et de l'ONU : Qui 10

ose parler d'élections libres au Salvador ? 10

A LIRE

"Le Trou d'Obus", de Tardi : 11

Une BD antiguerrre 11

L'ÉVÈNEMENT

ITALIE : Le réveil des conseils d'usine 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

Fr. 22.50

6 mois, enveloppe ouverte . . . 45.-

une année, env. ouverte . . . 55.-

une année, env. fermée . . . 80.-

une année, étranger (Europe) . . . 100.-

abonnement de soutien . . . 100.-

Administration :

La Brèche, case postale 858

1211 Genève 3

CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucau

1003 Lausanne

Editeur responsable C.A. Udry

Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :
prenez contact

Parti
Socialiste
Ouvrier (PSO)
section suisse
de la IVe Internationale

Adresses des sections romandes
Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche,
case postale 13, 2500 Bienne 4 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3, 022 / 20 68 02
3, rue Chaucau, 1003 Lausanne, 021 / 23 05 91
case postale 82, 1020 Renens VD 1
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
case postale 485, 1400 Yverdon

Evasion de Gelli :

Edouardo Ceresa, le gardien qui a fait évader Gelli de la prison de Champ-Dollon, s'en tire à bon compte : 18 mois avec sursis. Libre, quoi...

Justice hors classe ! Son avocat a invoqué le "drame psychologique", sa famille montrée du doigt : des centaines de petits délinquants, drogués entre autres, crouissent en prison sans qu'on se soucie tant de leurs drames psychologiques. Certains se suicident même. L'avocat a invoqué son client "broyé par le remords" : l'armée envoie sans remords les objecteurs au trou, qui n'ont pas sur la conscience d'avoir fait évader un escroc de haute volée, qui a trempé dans le terrorisme noir. L'avocat a invoqué la puissance de Gelli, qui fait "trembler les gouvernements" : la police suisse ne tremble pas à l'idée de traiter les réfugiés comme des brebis galeuses (internement pour contrôles médicaux) mais Gelli — selon Fontanet lui-même, chef du Département de Justice et Police de Genève — était "un détenu comme les autres"...

Dans sa crudité, ce jugement a pourtant un mérite. Celui de montrer que Ceresa n'était pas le principal responsable. Sans doute, mais alors qui ?

Pour le procureur général Foëx, "Gelli, son entourage et Ceresa ont concocté seuls l'évasion" (Tribune de Genève,

JUSTICE HORS CLASSE

11 février 1984). Mais l'entourage de Gelli à Genève était vaste... comme nous le montrons dans l'article ci-contre. A peine libéré, Ceresa aurait déjà retrouvé un emploi comme gardien de villa chez "un mystérieux entrepreneur de Cologny" (La Repubblica, 18 mars 1984). Etrange : c'est exactement ce que Gelli lui avait promis...

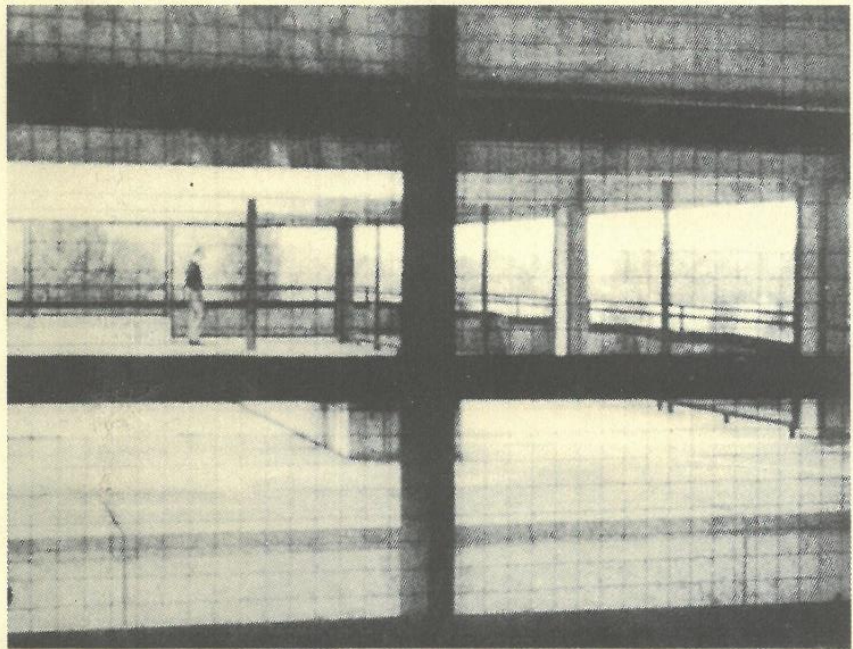
Mais il y a plus encore. Dès le milieu du mois de juin 1983, Ceresa, qu'on avait vu en compagnie de la famille de Gelli depuis des mois (!), est placé sous surveillance. Il n'est pas muté, pour "essayer de le prendre sur le fait". Mais Ceresa s'en rend compte, sème ses filateurs et la Sûreté abandonne les écoutes téléphoniques, sans même avertir le directeur de la prison. C'est ce qu'on a appelé au procès un manque de coordination dans les services de Fontanet ! Auquel il faut ajouter un certain "esprit de routine", comme on dit : dans la nuit de l'évasion, la police repère un trou dans le grillage (pour simuler une évasion solitaire) mais n'obtient pas le droit d'entrer. Ses chiens auraient suivi la trace de Gelli jusqu'à la camionnette où il se cachait... Mais on n'entre pas dans la prison sans ordre du directeur, et on n'allait pas le réveiller pour cela !

Malheureusement pour Fontanet, chef du Département, Hentsch, directeur de la prison et Warinski, chef de la Police, les autorités genevoises ont été averties au moins à deux reprises que Gelli tentait de s'évader. En février 1983 par le Ministère italien de l'Intérieur (fait confirmé par J. Kistler, porte-parole du Département fédéral de Justice et Police à l'ATS le 12 septembre 1983) et en juin 1983, suite aux déclarations d'E. Paoli, arrêté en Italie pour participation à l'évasion du banquier Calvi, qui annonçait une "évasion spectaculaire" en hélicoptère. Aujourd'hui, devant le tribunal, Hentsch a le culot de dire qu'il n'était pas pressé de contrôler Ceresa "car nous ne craignons nullement une évasion", seulement des transmissions de courrier.

Négligences ? Non. Responsabilité directe de n'avoir pas pris au sérieux des avertissements. La presse ne s'en souvient déjà plus, comme si on voulait éviter de douloureuses démissions. C'est pourtant la seule conclusion du jugement de Ceresa : il n'a pu agir que parce que les services de Fontanet n'ont rien voulu voir. Ni lui, ni Gelli, ni ses "amitiés particulières" à Genève !

M. Thévenaz

Tous les chemins



Gelli à Champ-Dollon : plus facile d'en sortir que de lever le secret bancaire...

mènent... à l'UBS

La finance suisse respire. L'évasion de Gelli est, juridiquement, classée (voir colonne ci-contre). Mais il y a mieux : le scandale du Banco Ambrosiano, à l'origine de toute l'affaire, est en train de se conclure de manière avantageuse pour les financiers helvétiques. L'un de leurs journaux¹ disait récemment : "Les créanciers sentent à nouveau l'air frais du matin". La place financière suisse sauve ses billes et les apparences à deux mois du vote sur le secret bancaire. Les apparences seulement !

A l'origine du scandale du Banco Ambrosiano, il y avait un énorme enjeu financier. Lentes à stimuler la haute conjoncture des années soixante, les banques italiennes nationalisées ont laissé la place aux banquiers privés, qui ont investi dans les grandes affaires industrielles. Patrons, démocrates-chrétiens, financiers, milieux catholiques font de grosses affaires. Le banquier Sindona, puis son ami Calvi, membre de la Loge P 2 de Gelli et président du Banco Ambrosiano vendent, achètent, déplacent des titres entre leurs multiples sociétés, en Italie et dans le monde, avec la bénédiction de Monseigneur Marcinkus, patron de la banque du Vatican IOR. La filiale suisse de l'Ambrosiano, la Banque du Gothard au Tessin, connaît une croissance fulgurante. C'est entre autres par elle que Calvi fait fuir des millions d'Italie. A l'époque, les créanciers d'aujourd'hui n'avaient rien à redire à ces opérations. Au contraire, ils y plaçaient leurs billes. C'est justement l'une des vertus de la "place financière" suisse...

Récupérer les billes

Puis vient le scandale : 1,2 milliard de dollars de découvert au Banco Ambrosiano. Calvi, arrêté puis libéré, s'enfuit d'Italie et meurt mystérieusement sous un pont de Londres, en juin 1982. Les archives de Gelli, saisies en mars 1981, regorgent de corruptions, de fraudes et de chantages.

A la tête des 88 banques internationales flouées par l'affaire, les banquiers suisses s'insurgent. Ils veulent leurs créances ! Le 29 juillet 1982, à l'hôtel Tower de Londres, ils refusent les propositions du commissaire italien chargé de la liquidation. Celui-ci leur promettait de rembourser ceux qui avaient directement traité avec l'Ambrosiano, pas ceux qui avaient traité avec ses diverses sociétés. "Cela va nuire à la réputation financière de l'Italie", proteste un grand banquier suisse². C'était déjà fait, mais lui pensait à ses sous.

Aujourd'hui, en mars 1984, les

88 banques internationales ont gagné ce qu'elles voulaient : elles récupèrent les deux tiers de leurs engagements. La Banque du Gothard est revendue pour 144 millions de dollars à la banque japonaise Sumitomo. H. Bodenmann, lors de la conférence de presse de la Commission fédérale des banques, qui a donné son accord à ce rachat, se félicite : "Les retombées négatives du scandale de l'Ambrosiano pour la place financière suisse ne sont ainsi plus à craindre"³. Evidemment, ce rachat va en partie rembourser les créanciers.

Puis vient Philippe De Weck — qu'on devrait appeler D'Evêque ! Chargé de contrôler les comptes de l'IOR, il a obtenu que le Vatican rembourse 250 millions de dollars aux créanciers. "Bientôt la paie", titre la finance suisse !⁴ Aux derniers jours de Calvi, le Vatican lui avait justement refusé le même montant. D'Evêque admet qu'il n'a pas été facile de faire reconnaître, par ce remboursement, sa faute au Vatican. Faute de voir le pape se donner l'absolution, il lui a imposé pénitence ! Et il réclame la démission de Marcinkus : "A mon avis, il faut qu'on en tire les conséquences personnelles"⁴. C'est fou ce que peut faire un banquier suisse catholique...

Et Gelli ?

Dernier épisode : 24 Heures révèle⁵ que les créanciers réclament encore les avoirs bloqués en Suisse de Gelli et des sommes de son acolyte financier Ortolani. 100 millions de dollars pour Gelli au compte... de l'UBS (Union de Banques Suisses) Genève. Les banquiers suisses savent où chercher leur dû.

Mais devant la presse, à propos des "avions renifleurs", De Weck niait connaître Gelli, Ortolani, Calvi, etc. Voilà donc un PDG de l'UBS, jadis directeur de la filiale de Genève, qui ne connaît pas un déposant de 100 millions de dollars. Ou il ment, ou il n'a pas appliqué la "convention de diligence", signée après le scandale de Chiasso en

1977, qui exige vigilance sur les dépôts douteux !

Sans compter le reste : un reçu de l'UBS Genève à Gelli pour un versement de 800 000 dollars en octobre 1980, peu après la libération de Calvi, pour le compte de Ceruti, membre de la Loge P 2 qui venait d'ouvrir ce compte en septembre. Un versement de 10 millions de dollars à l'UBS Zurich peu de jours après l'ouverture d'un compte nommé "Piccolo Fratello" au nom de Carboni, ami des derniers jours de Calvi. Le suisse Hans Kunz a servi d'intermédiaire avec l'UBS. Ce même Kunz et son frère Albert (installé à Genève) ont aidé la fuite de Calvi dans les derniers jours. Puis le financier Ortolani, qui a régulièrement passé à sa banque genevoise Bafisud en 1982 et même après l'arrestation de Gelli ; recherché pour banqueroute frauduleuse de l'Ambrosiano, il n'a pas été inquiété à Genève. Sans parler des amis très particuliers de la Loge P 2 : peu après la mort de Calvi, le 15 juillet 1982, les services secrets italiens notent la présence de Gelli, Ortolani, Carboni à Gland, villa La Crique, propriété de Peter Notz, qui tient une société d'aéroleasing (location-vente d'avions : vous ne reniflez rien ?...) et a des liens avec la société genevoise TAG, de Cologny⁶. Cologny où Ceresa a trouvé son nouvel emploi...

Conclusion ? Laissons-la à un membre du Directoire de la Banque Nationale Suisse. La "convention de diligence", que les banques vantent comme la vraie réponse aux "abus du secret bancaire", contre l'initiative socialiste, devait empêcher la fuite des capitaux et la fraude fiscale. Markus Lusser répond : "Nous n'avons pas atteint l'objectif car l'interdiction faite aux banques a fait naître une nouvelle profession. Ce n'est un secret pour personne que dans certaines régions frontalières des figures douteuses organisent directement de telles fuites de capitaux."⁷ Pour les placer où, sinon chez les mêmes banques suisses ?

M. Thévenaz

1. Schweizerische Handelszeitung (SHZ), 1er mars 1983.

2. Piazzesi/Bonsanti, La Storia di R. Calvi, Longanesi, 1983, p. 222.

3. Neue Zürcher Zeitung (NZZ), 17 mars 1984.

4. SHZ, 15 mars 1984.

5. 24 Heures, 31 janvier 1984.

6. Tous ces faits sont tirés de La Storia di Calvi (note 2).

7. SHZ, 5 janvier 1984.

HERMES PRECISA DOIT VIVRE !

A force de garder le silence sur leurs manœuvres de liquidation des emplois, De Benedetti, patron d'Olivetti, et son sergent local R. Marguet, directeur financier d'Hermes Precisa International et syndic de Sainte-Croix, provoquent l'indignation dans toute la région. A l'usine de Sainte-Croix, 246 des 310 travailleurs d'HPI ont signé la pétition que nous publions ici. A Yverdon, où HPI veut se concentrer au détriment de Sainte-Croix, un comité de soutien s'est formé (Parti socialiste ouvrier, Parti ouvrier populaire, Parti socialiste d'Yverdon, syndicat du textile et alimentation FCTA, Mouvement populaire des familles, Comité de chômeurs) : il dénonce la concentration sur l'usine d'Yverdon au détriment de l'emploi à Sainte-Croix et se dit prêt à soutenir les commissions d'entreprise et la FTMH dans toute action qu'elles entreprendraient. La FTMH exige le maintien de l'emploi mais... ses secrétaires refusent de soutenir et d'organiser une action de résistance. La paroisse de Sainte-Croix est plus active que la FTMH : elle a diffusé à la population une lettre demandant au syndic des explications claires. "Nous ne voulons pas mourir sans réagir", explique son président, M. Paul Schneider. A l'usine de Sainte-Croix, les travailleurs appellent à un cortège le samedi 31 mars. Ils sont soutenus par le chanteur Michel Bühler, dont nous publions ici une chanson écrite pour les travailleurs d'HPI.

Le PSO répond à René Marguet SYNDIC DE SAINTE-CROIX OU D'OLIVETTI ?

Monsieur,
Dans le Journal d'Yverdon du 24 mars, en tant que syndic de Sainte-Croix, député radical, président de l'ADV, président de la LIM, vous vous dites indigné et choqué des attaques dont vous seriez l'objet. Mais de quoi vous indigniez-vous ? Du fait que les travailleurs d'HPI et de tout le Nord Vaudois ne vous

reconnaissent pas l'attachement au développement de notre région que vous vous attribuez à tort. Vous, le démolisseur de l'usine de Sainte-Croix, le fossoyeur de l'emploi, vous défendez certes de toutes vos forces les intérêts de l'entreprise. Mais ces intérêts — les travailleurs, eux, n'ont aucun doute là-dessus — ne sont pas ceux de la région, contrairement à ce que vous affirmez.

Par leur pétition "MAINTENIR LES EMPLOIS LÀ OÙ ILS SONT", qui a recueilli 246 signatures à

LES TRAVAILLEURS DE SAINTE-CROIX S'OPPOSENT

246 travailleurs et travailleuses d'HPI Sainte-Croix ont signé une pétition adressée à la direction d'HPI-Olivetti et aux autorités communales et cantonales. Sous le titre "Maintenir nos emplois là où ils sont", cette pétition pose les questions suivantes :

1. Si De Benedetti entend donner, comme il l'affirme, des commandes d'Olivetti en sous-traitance à l'usine de Sainte-Croix, pourquoi la concentration d'HPI à Yverdon est-elle nécessaire ?

2. La concentration d'HPI à Yverdon permettrait-elle de maintenir tous les emplois à Sainte-Croix, et à long terme ?

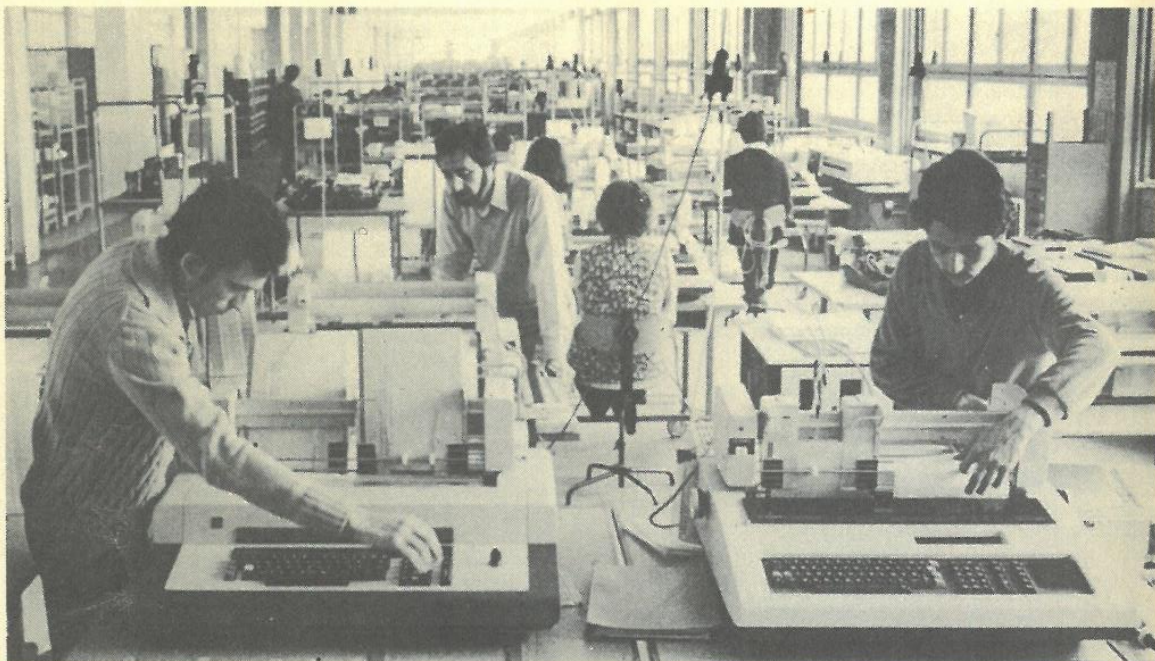
3. Sur quoi repose l'espoir exprimé par De Benedetti de voir les entrepreneurs vaudois à même de fournir "une bonne réponse industrielle" à la fermeture de l'usine de Sainte-Croix ?

4. Le trust Olivetti a réalisé 49 o/o d'augmentation des bénéfices en 1983 par rapport à 1982. Le travail des salariés du Nord Vaudois, ces dernières années, a contribué aussi à ces bénéfices. Pourquoi ne serait-il pas possible d'introduire la semaine de 40 heures à Yverdon et à Sainte-Croix comme dans les autres entreprises de ce trust, afin de répartir le travail disponible entre tous ?

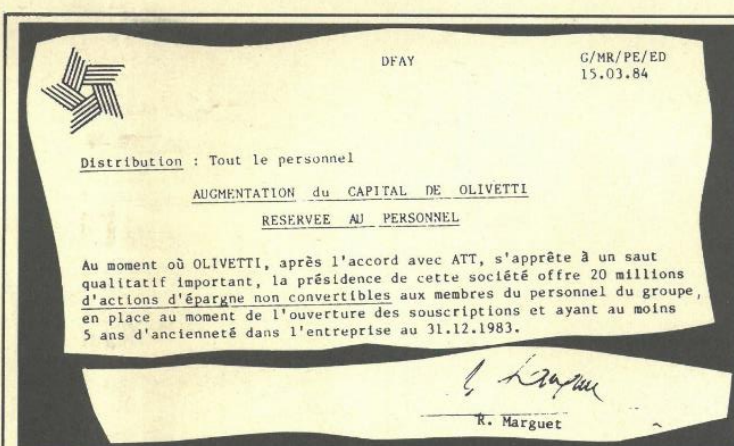
5. Ne serait-il pas possible que les autorités communales et cantonales interviennent publiquement pour maintenir les postes de travail à Sainte-Croix et à Yverdon, vu l'importance de ces emplois pour tout le tissu industriel de la région ?

Les 246 travailleurs et travailleuses d'HPI Sainte-Croix concluent leur pétition en se prononçant "clairement pour le maintien de nos emplois là où ils sont" et en soutenant "toutes les démarches faites dans ce sens, notamment par la commission d'entreprise et la FTMH".

Le succès de cette pétition à HPI Sainte-Croix marque la volonté d'une quasi totalité de travailleurs et travailleuses de refuser la fermeture de l'usine et de ne pas baisser les bras. Cette pétition exprime l'inquiétude légitime, non seulement des salariés d'HPI, mais aussi celle de la population de toute la région face à l'avenir des emplois. (...)



"N'est-on que des bêtes de somme ?" (Michel Bühler)



QUEL CULOT !

Au moment où il licencie, René Marguet s'adresse au personnel de HPI pour lui proposer... d'acheter des actions d'Olivetti, cette société qui, après un accord avec ATT, "s'apprête à un saut qualitatif important". Sans commentaire !

l'usine d'HPI Sainte-Croix, les travailleuses et travailleurs ont réussi à mettre un premier grain de sable dans le complot que vous menez contre l'emploi en tant que directeur financier d'HPI, de syndic d'Olivetti. Par cette action, ils ont commencé à gripper la machine bien huilée des décisions prises dans le secret, accompagnées de quelques informations partielles lancées dans la presse pour les démoraliser.

Et dès que, par cette pétition, les travailleurs mettent en lumière votre véritable rôle vous avez le toupet de parler "d'attaques émanant de gens qui n'ont jamais rien fait... venant de l'extérieur de l'entreprise". Les travailleurs et travailleuses d'HPI qui ont massivement signé la pétition et dont certains travaillent depuis plus de trente ans dans cette usine apprécieront !

Monsieur Marguet, syndic de Sainte-Croix ou syndic d'Olivetti, il faut choisir. Si le syndic de Sainte-Croix choisit le camp d'HPI-Olivetti qui met au chômage notre région, la population de Sainte-Croix saura aussi mettre au chômage le syndic de Sainte-Croix... si vous n'avez pas l'honnêteté de démissionner... alors rendez-vous aux prochaines élections !

Monsieur, HPI-Olivetti peut maintenir la production à Sainte-

Croix et à Yverdon. HPI-Olivetti, c'est 182 millions de francs de bénéfices en 1983 (49 o/o de plus qu'en 1982).

HPI-Olivetti, c'est un fabuleux contrat sur le marché américain, en accord avec ATT (American Telegraph Telephone, trust mondial de la branche, ex-ITT, réd.), et portant sur 550 millions de francs pour la seule période comprise entre avril et décembre 1984.

HPI-Olivetti, ce n'est pas — et vous le savez bien Monsieur Marguet ! — une petite boîte prise à la gorge par la concurrence et la nécessité de restructurer, qui impliquerait la "satellisation" de Sainte-Croix. Ce qui vous fait décider cela, ce n'est pas une quelconque "logique industrielle" même confirmée par une expertise du bureau Hayek, mais c'est uniquement le profit de sa majesté De Benedetti, patron de droit divin. Le profit ou l'emploi, vous avez choisi !

Les travailleurs seraient mis en orbite... Monsieur Marguet, vous risquez bien qu'ils vous retombent dessus.

Soyez assuré, Monsieur, de notre solidarité avec toutes les actions des travailleurs contre vos mauvais coups.

Pour le PSO
Nicole Lehmann-Gigon



De Benedetti, patron d'Olivetti : il abrite sa famille à Genève, ses capitaux chez ATT, et tant pis pour les travailleurs !



A PROPOS DE LA FERMETURE D'HPI

Je viens de recevoir la lettre
Presqu'anonyme, juste signée
Qui annonce qu'on va nous mettre
A la porte, nous les derniers

On restait quoi ?... quelques
centaines

Dans les trop vastes ateliers
Chômage deux jours par semaine
Et l'angoisse d'être virés

Il paraît qu'au Brésil le sang
Des ouvriers coûte moins cher
Même qu'ils disent merci quand
On leur donne une paie de misère

On croyait vivre comme des
hommes
On n'est que des bêtes de
somme

Dans nos doigts naissent des
merveilles
Je n'ai rien oublié depuis
On f'sait des équipes et des veilles
Tout ça pour quoi, tout ça pour
qui ?

Déjà dans les rues du village
On n'voit plus que des vieux
traîner
En souriant ils disent "A notre
âge

On sait que l'on nous a trompés
Trimer une vie tout entière
Bâtir la maison, la cité
Avec ça le droit de se taire
A la fin voir tout s'écrouler"

On croyait vivre comme des
hommes
On n'est que des bêtes de
somme

Jean-Paul retrouvera sa France
L'Italie attend Mario
Manuel en Espagne pense
Trouver quelques petits boulots
C'est comme après une défaite
On se disperse au vent qui pleure
Certains, bien sûr, fortune faite
Sont partis vers des cieux
meilleurs

Déjà les usines sont vides
Le crépi tombe et sur les murs
La pluie a dessiné des rides
Faut apprendre que rien ne dure
On croyait vivre comme des
hommes
N'est-on que des bêtes de
somme ?

Michel Bühler, L'Auberson

Horlogerie :

MAINTENIR LES EMPLOIS LÀ OÙ ILS SONT

Samedi 17 mars 1984, environ 1500 travailleuses et travailleurs manifestent, à Bienne, contre l'offensive anti-ouvrière de l'IHS (Industrie Horlogère Suisse) et de leur serviteur : Ernst Thomke. La manifestation, appelée par le Comité unitaire de la gauche pour la défense de l'emploi (PSO, PS, PSA, PCI, PCE, ATEES, des syndicalistes de la FTMH), se fait en appui aux revendications de celles et ceux de Longines et d'Omega qui luttent pour sauver leur emploi.

Non au secret anti-ouvrier !

Thomke, pour l'heure, fait patte douce dans la presse. *L'Hebdo* transforme ce fils de médecin en un "self-made man", émule des grands capitaines d'industrie du XIXe siècle. Ce qui semble justifier ses revenus annuels déclarés de 990 000 francs ! Ainsi, les baisses de salaire (200 à 300 francs par mois), les atteintes aux droits syndicaux, les contrats illégaux de trois mois (à Granges), les licenciements au compte-gouttes de 50 salariés et davantage par mois, tout cela disparaît derrière le mur de fumée d'un prétendu grand projet industriel de relance de l'horlogerie. Or, ce projet permettra, tout au plus, de rentabiliser un segment de l'industrie horlogère, celui où les banques ont le plus investi. Le résultat le plus certain sera tout autre qu'un succès. **Premièrement**, l'emploi régional sera réduit de manière draconienne. **Deuxièmement**, le potentiel de développement et de diversification d'une branche comme l'industrie horlogère sera défi-

nitivement mis en question. Ce potentiel de diversification, à sa manière, le groupe Seiko (Japon) l'illustre dans le domaine de la micro-mécanique, de la micro-électronique, etc. **Troisièmement**, des marques de prestige vont être vilipendées pour essayer d'assurer la rentabilité des capitaux investis à Ebauches SA.

Alors que Thomke est à la parade, les syndicalistes assis dans la commission de négociations (syndicat — patronat) se voient imposer le silence. Un secret que Tschumi, dirigeant de la FTMH, s'est empressé d'accepter. Pourtant, le patronat ne le respecte pas. De plus, le droit démocratique élémentaire des travailleurs est de connaître le contenu des négociations. **Solidarność** en avait fait une condition *sine qua non* de son fonctionnement ! La presse et les syndicats, à l'époque, avaient salué ce combat démocratique ! Leur mémoire est courte.

Les travailleurs de Longines et Omega ont exprimé, durant la



La manifestation du 17 mars à Bienne.

photo G. Katja Schwab



manifestation, cette volonté d'être informés. Une exigence s'est fait jour : **aucun accord ne doit être signé avant d'être soumis au vote de tous les travailleurs et travailleuses des deux entreprises.**

"Trop chers collaborateurs"

La manifestation traduisait la solidarité grandissante avec ceux et celles d'Omega et Longines. Même des dirigeants de la FTMH y ont participé. Un bon début. Deux orateurs ont pris la parole devant le siège de l'IHS. D'abord, le collègue Triponet. Il insista sur l'attaque antisalariale des patrons qui ont transformé la formule consacrée de "chers collaborateurs" en "trop chers collaborateurs" ! Triponet mit l'accent — et fut applaudi — sur la contradiction, visible pour tous, entre la croissance des dépenses militaires et la maigreur des sommes mises à la disposition d'une politique de développement régional. Ensuite, Paul Sautebin prit la parole. Il déclara :

"(...) Il n'y a pas de lutte plus juste, plus légitime que celle que vous menez. En effet, défendre les postes de travail, c'est défendre un outil de travail qui n'existe que parce que des générations de travailleurs l'ont créé. La richesse de l'industrie horlogère, la richesse de cette région, sont le produit de notre travail ! Il n'appartient pas à l'UBS, à la SBS ou au despote

Thomke de les piller. Votre lutte, notre lutte sont légitimes. Toute l'expérience montre que pour arrêter le bras des démolisseurs il faut s'unir et lutter pour défendre nos emplois, les salaires, les conditions de travail. (...) C'est parce que c'est une nouvelle attaque qu'il faut de nouvelles formes d'action, de lutte ouvrière et syndicale. Si l'on n'arrête pas Thomke maintenant, c'est lui qui imposera l'arrêt; l'arrêt des manufactures, l'arrêt des machines, l'arrêt d'une grande partie de la vie industrielle et sociale de la région.

"Pour stopper Thomke et les banquiers, il faut construire un front commun le plus large et le plus solide, entre tous les syndicats et les partis de la gauche. Les forces existent pour riposter. C'est une question de volonté; c'est une question de définition des objectifs et des moyens de lutte. Le comité unitaire possède cette volonté; les syndicats possèdent de grandes ressources. Unis, nous pourrions faire plier Thomke !

"Défendre l'outil de travail, défendre les manufactures, cela possède un sens profond. En effet, dans le prestige des marques Longines et Omega se concentre toute la connaissance, la qualification, le savoir-faire, la capacité technique et la créativité de générations de travailleurs et de travailleuses. C'est la mine la plus riche de la région. C'est ce qu'il faut défendre si l'on veut demain assurer la diversification in-

dustrielle et la formation de nouvelles générations. Thomke et les banquiers veulent vous voler ces marques et ce prestige, ils veulent vous mettre au rebut du chômage. Défendre les emplois existants, les manufactures, c'est créer les conditions pour demain implanter de nouveaux emplois.

"Face au démantèlement de l'horlogerie, il est du devoir des autorités régionales et du mouvement ouvrier de réclamer un nouveau statut de l'horlogerie. Un statut qui permettrait de faire du groupe IHS un groupe industriel au service d'une région et de sa population, assurant sur le long terme la diversification industrielle. C'est un devoir institutionnel que de maintenir l'équilibre économique et industriel des régions de ce pays. (...)"

Un premier pas...

Cette manifestation, qui est un succès, conclut une première phase de la mobilisation. Il s'agit, maintenant, à la fois de faire le point ouvertement sur l'état des négociations et, ainsi, de se préparer à la solidarité la plus large avec toutes les actions de ceux et celles d'Omega et Longines.

La revendication "Maintien des emplois là où ils sont" peut devenir le symbole d'une résistance victorieuse à une politique patronale de désertification d'une région.

18 mars 1984
P. S., A. U.



MAINTIEN DES MANUFACTURES!

COMITE UNITAIRE POUR
LA DEFENSE DE L'EMPLOI

De 1972 à 1981, les prix ont augmenté de 56 o/o en moyenne, les salaires de 69 o/o. Les frais pour les soins médicaux par assuré des caisses-maladie ont, eux, crû de 138 o/o, soit près de deux fois et demie ! En même temps, la bourgeoisie a poursuivi son œuvre de démontage social, faisant baisser, depuis 1975, les subventions fédérales aux caisses-maladie, comme celles versées par les cantons et communes en faveur des assurés les plus faibles économiquement. Résultat : ces subventions couvraient en 1972 un tiers des frais de santé, elles n'en couvrent plus qu'un quart en 1981.

Finances des caisses-maladie en 1972 et en 1981 (en millions de francs)

	1972	1981
Frais pour soins médicaux	1 893	4 691
Subventions fédérales	478	874
	= 26,7 o/o	= 18,5 o/o
Subventions cantons / communes	154	318
	= 8,8 o/o	= 6,8 o/o

source : Annuaire statistique suisse 1984. Les frais pour soins médicaux incluent la maternité.

PREMIÈRES VICTIMES : LES FEMMES, LES VIEILLARDS ET LES INVALIDES

Depuis cette date, cette attaque en tenaille s'est renforcée : les frais pour les soins médicaux ont encore augmenté de 20 o/o jusqu'en 1983 tandis que les subventions fédérales ont été réduites à 16 o/o. Pour les assurés et les caisses, les conséquences sont dramatiques. Les cotisations individuelles – déjà antisociales par elles-mêmes – sont aujourd'hui de 70 o/o plus élevées qu'en 1972 (en termes réels), ce qui devient insupportable pour bien des assurés.

Le président du Concordat suisse des caisses-maladie résumait récemment la situation : "La réduction des subventions touche surtout les caisses qui ont une forte proportion de femmes, de vieillards et d'invalides. Ces caisses doivent hausser leurs cotisations de manière massive. Elles perdent ainsi de jeunes affiliés au profit d'autres caisses qui, elles aussi, luttent pour leur survie dans une concurrence intense". Il oubliait de mentionner que les assurances privées augmentent pendant ce temps leurs assurances collectives, même si elles ne regroupent encore que moins de 10 o/o des assurés. Des douzaines de caisses mutuelles sont ainsi au bord de la faillite. Et comme aucune caisse relativement solide ne veut fusionner avec elles, elles devront imposer à leurs membres de nouvelles cotisations, plus élevées encore. Profitant de la situation qu'elle a ainsi créée, la bourgeoisie poursuit d'autres attaques contre les salariés : dans les hôpitaux, les économies se font sur le dos du personnel et des patients; le projet de révision de l'assurance maladie envisage de plus hautes participations à charge de l'assuré.

EN TOUTE "FRANCHISE"...

Depuis août 1982, la commission du Conseil national étudie cette révision de la loi sur l'assurance maladie et maternité. Elle propose de rendre l'assurance obligatoire et d'améliorer plusieurs prestations, avant tout pour la maternité. Le démontage des subventions fédérales devrait être gelé dans son état actuel. Mais aucune mesure d'économie n'est imposée aux profiteurs de la maladie. La commission l'a même écarté pour le tarif des médicaments. Et tandis que le Conseil fédéral proposait de remplacer la franchise par une plus forte participation aux frais des patients (passant de 10 o/o à 20 o/o), la commission maintient la franchise plus une extension de la participation de 20 o/o aux soins hospitaliers – avec une limite totale (franchise et participation) de 450 francs par an à charge de l'assuré.

L'HÔPITAL HYPERTECHNIQUE

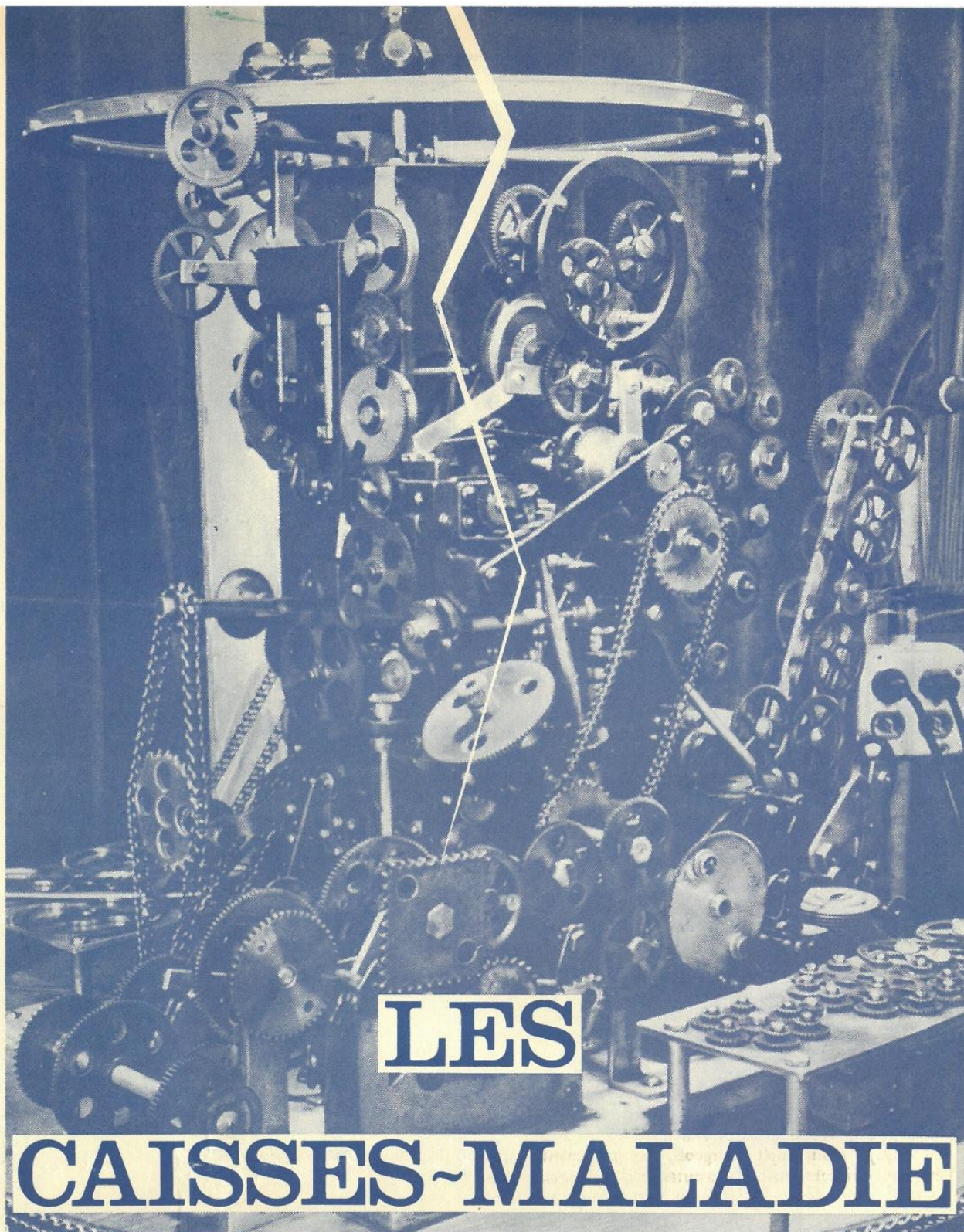
De 1960 à 1981, les prix ont augmenté de 140 o/o, les coûts hospitaliers de 2000 o/o. Spécialisation et technicité accrue en sont la principale raison. En 1960, il y avait 6,1 médecins pour 100 lits; en 1980 : 16,5. Dans les cliniques universitaires, ce rapport passe de 6,9 à 40 médecins pour 100 lits !

Le personnel médico-technique a augmenté de manière encore plus importante : 7,3 personnes pour 100 lits en 1956, 42 en 1979 !

Le nombre des radiographies a décuplé en 20 ans, celui des examens de laboratoire double par patient tous les huit ans (cf. *Schweizerische Krankenkasse-Zeitung*, mars 1984).

Certes, la médecine spécialisée est nécessaire. Nous ne voulons pas revenir à la médecine de grand-papa. Mais l'exagération est ici évidente.

Les caisses, malheureusement, appuient cette hausse des participations. Ce qu'elles ne peuvent pas accepter en revanche, c'est l'extension des prestations sans moyens de faire baisser les coûts et le gel des subventions à leur état



LES CAISSES-MALADIE EN CRISE

Depuis des mois, "l'explosion des coûts de la santé", les cotisations exorbitantes pour l'assurance maladie, la menace de faillite de caisses-maladie font la une d'articles de presse. Dans le flot d'informations contradictoires, on mentionne la baisse des subventions de l'Etat aux caisses et aux hôpitaux. Mais l'image qui domine est surtout celle de la responsabilité du patient : à force de courir chez le médecin pour le moindre bobo, il alourdirait la charge des caisses. Façon de justifier un report plus massif des coûts sur le malade !

Jost Steiger (auteur du livre *Le deuxième pilier, service social ou affaire lucrative ?* éd. Grounauer) résume ici quelques arguments de base et la position du Parti socialiste ouvrier (PSO) à ce sujet.

actuel. Le Concordat a donc annoncé un référendum contre ce projet si ses exigences minimales ne sont pas prises en compte. Celles-ci sont les suivantes : assurance d'une hausse proportionnelle des subventions fédérales, obligation des cantons de subvenir aux cotisations des moins favorisés, mesures de limitation des coûts sur les tarifs des médecins, des hôpitaux et des médicaments.

Il faudra, de son côté, que le mouvement ouvrier lance ou appuie ce référendum, même si cela fait échouer quelques améliorations prévues. Car, comme le projet se dessine, il conduira à une augmentation insupportable des cotisations et détruira même, par les fortes participations aux frais, "les restes de solidarité dans l'assurance maladie, entre les bien-portants et les malades" (Fritz Leuthy, secrétaire de l'Union syndicale suisse).

On ne pourra donc éviter de proposer, aussi vite que possible, une alternative progressiste et sociale – sous forme d'initiative populaire – à ce projet bourgeois de révision de l'assurance maladie.

DEUX INITIATIVES ?

C'est d'ailleurs ce que préparent des experts du Parti socialiste suisse (PSS) et de l'Union syndicale suisse (USS). Leurs propositions – qui seront connues prochainement –

vont dans le sens de l'initiative socialiste refusée en 1974 : assurance obligatoire, y compris pour les soins dentaires; subventions fédérales fixes et plus élevées; égalité de cotisations entre hommes et femmes; réductions pour les enfants; financement partiel en pourcentage du salaire selon le modèle de l'AVS.

Mais de son côté, le Concordat des caisses annonce déjà sa propre initiative. Celle-ci refuse l'obligation d'assurance comme la cotisation en pour-cent du salaire et, à côté d'autres propositions correctes, ancre dans la Constitution les participations – antisociales – aux frais. Même l'institution des subventions cantonales aux cotisations des moins favorisés revient à renforcer le principe d'assistance au lieu de celui de la solidarité.

Le danger existe donc de voir lancer deux initiatives ou qu'un compromis se réalise, très fortement modelé sur les propositions du Concordat. Les forces à gauche du PSS et toutes les organisations intéressées à une assurance maladie sociale doivent, en conséquence, entrer dans la discussion pour contribuer à un large front pour un bon projet.

LE RÔLE DES CAISSES

Isolées, politiquement très différentes, les caisses-maladie ont jusqu'ici eu peu de poids politique, surtout pour se

défendre contre le lobby des médecins. Mais avec leurs millions de membres, il ne leur est pas difficile de lancer une initiative ou un référendum si elles s'unissent sur un projet commun. A l'origine, les caisses étaient des organisations de secours mutuel des travailleurs, artisans et paysans. Il existe encore aujourd'hui des caisses syndicales ou régionales qui maintiennent leur option coopérative et fonctionnent, pour certaines, encore remarquablement.

Mais avec l'augmentation des coûts et des problèmes plus complexes, les managers bourgeois "efficaces" se sont toujours plus imposés dans les grandes caisses. La révision de l'assurance maladie de 1964 a sonné le glas de bien des caisses : il y en avait 1150 après-guerre, 1019 en 1964, elles ne sont plus que 450 aujourd'hui et la chute va se poursuivre.

LES SUPER-REVENUS DES MÉDECINS

Les spécialistes Gygi et Henni ont estimé le **revenu moyen des médecins à 226 000 francs par an en 1975**. Il doit être aujourd'hui de 250 000 francs. Mais la moyenne ne dit pas tout. Elle regroupe les revenus relativement inférieurs des généralistes et psychiatres et les super-revenus des spécialistes. Ces revenus mirobolants font aussi monter ceux des médecins-chefs dans les hôpitaux, qui, sans cela, ouvriraient leur cabinet privé. Récemment, le chef du Département de la santé du canton de Zurich, Wiederkehr, disait que les médecins-chefs ne devraient pas gagner davantage de 600 000 francs par an ! Si l'on mettait le holà à ces profiteurs de la santé, le **revenu moyen des médecins pourrait être diminué de moitié** sans qu'un médecin honnête n'y perde un centime. Il y a là des économies à faire, au bon endroit !

Cette évolution montre que les organisations de secours mutuels, proches des assurés, ne tiennent plus le coup face aux risques énormes de l'assurance maladie. Seule la **solidarité de toute la population**, qui intègre obligatoirement les capitalistes et les bien-portants, peut résoudre de manière sociale le problème du financement.

Un service public de la santé serait, dans ce sens, la solution la plus adéquate. Il rendrait superflu le rôle des caisses comme instances de contrôle et de paiement, éliminerait la gigantesque "guerre de papiers" que se livrent les caisses et les médecins et permettrait ainsi d'épargner des milliards. C'est justement ce qui rend les gérants de caisses si hostiles à cette solution. En 1900, celles-ci avaient déjà fortement contribué au rejet d'un projet bourgeois, très progressiste pour l'époque, qui combinait une assurance globale pour maladie et accidents de tous les salariés. Les caisses craignaient pour leur autonomie, bien que le projet leur laissât expressément une pleine participation. Aujourd'hui par contre, il est plus facile de trouver, du côté des caisses, des partisans d'une amélioration sociale décisive de l'assurance maladie. C'est pourquoi il est important que le mouvement ouvrier y conserve ou y gagne une influence.

"EXPLOSION DES COÛTS" : MYTHES ET RÉALITÉ

Les cris de putois sur "l'explosion des coûts de la santé" ne sont que propagande bourgeoise pour faire passer les "économies" sur le dos des patients et du personnel soignant. De 1975 à 1980, les coûts d'ensemble de la santé n'ont pas augmenté plus fortement que le produit national brut (PNB) et n'atteignaient, selon le spécialiste en la matière M. Gygi, que 6,86 o/o du PNB en 1975 et 6,95 o/o en 1980. La hausse devrait être légèrement plus forte depuis 1981 et atteindre 7,5 o/o pour 1983. Un pourcentage tout à fait analogue à ceux de pays capitalistes comparables et

bien en-dessous des 10 o/o du PNB que le système **largement privé** des USA dépense. Il n'y a en fait de véritable explosion que pour les frais de soins et les participations où les assurés et les patients doivent supporter la réduction de 25 o/o des subventions publiques !

Personne n'a expliqué jusqu'ici pourquoi les coûts des caisses montent bien plus rapidement que ceux de la santé en général. Certes, les coûts d'assurance accidents, qui ne sont pas du ressort des caisses-maladie, ont moins augmenté à cause du recul des accidents routiers graves comme des contrôles plus stricts de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA). Celle-ci a maintenu ses coûts de soins dans le cadre du seul renchérissement ! Même les coûts privés des soins dentaires (qui ne sont pas non plus couverts par les caisses-maladie) ont probablement moins augmenté que ceux pour les soins de personnes âgées.

Mais cela n'explique pas tout. L'une des raisons réside aussi dans le fait que les médecins et les hôpitaux augmentent sans entraves leurs factures aux assurés des caisses-maladie, "puisque celles-ci paient". La loi et leurs statuts les y poussent même ! Des responsables de caisses se plaignent aujourd'hui que les médecins privés "pillent" les assurances complémentaires en calculant, par exemple, plusieurs fois (!) le tarif de la CNA pour une opération. Ce n'est que le sommet de l'iceberg des prix surfacts des supermédecins.

"PARTICIPATION DES PATIENTS" : IRRESPONSABLE !

Franchise et participation, dit-on, doivent empêcher le patient d'aller "pour rien" chez le médecin et permettre ainsi des économies. C'est irresponsable tant du point de vue médical que social. Déjà les moins favorisés vont plutôt trop peu que trop souvent chez le médecin. Mais surtout, les médecins insistent pour qu'on ne reporte pas une consultation jusqu'à ce que la maladie devienne grave. L'introduction de la "participation aux frais", en 1964, n'a entraîné aucune économie. L'évolution des coûts depuis lors le montre. L'origine en est simple : ces "traitements-bagatelles" représentent 50 o/o des traitements mais seulement 10 o/o des coûts à charge des caisses.

Herbert Zehnder, président du Concordat argovien des caisses, explique avec raison que la hausse des participations ne fait que reporter les coûts mais ne les diminue pas : "Les abus quant au genre et à la durée du traitement, aux médicaments ou aux hospitalisations sont déterminés par le seul médecin" (Coop-Zeitung, 23 février 1984).

C'est ici qu'il faut agir. Les salariés ne soutiendront un financement social de l'assurance maladie en pour-cent du salaire que s'ils ont la garantie que cet argent ne file pas dans des puits sans fond. C'est d'autant plus nécessaire que d'autres hausses de coûts — inévitables pour certaines — sont déjà programmées :

- * augmentation du nombre des personnes âgées : un homme de 80 ans coûte en moyenne cinq fois plus à une caisse qu'un homme de 30 ans.
- * nombre accru de médecins : chaque nouveau cabinet accroît de 200 000 à 400 000 francs les charges des caisses par année. Si la moitié des sept à huit mille médecins en formation actuellement ouvre un cabinet, le supplément de charges sera de l'ordre de 1,5 milliard, ou 20-25 o/o de hausse des cotisations, si rien n'est entrepris.
- * installation d'appareils de diagnostic et de traitements toujours plus chers et nombreux, avec leurs exigences en personnel qualifié et leur utilisation forcée pour amortir les frais d'installation.

Jost Steiger



Un hôpital en Allemagne fédérale : l'hypertechnicité dans toute sa froideur !

Des objectifs à défendre

1. D'abord, il s'agit de garantir la santé des travailleurs : un environnement sain, la sauvegarde de la santé aux postes de travail, des transports moins polluants.

L'une des tâches politiques et syndicales importantes est la lutte pour la santé sur les lieux de travail. Une grande part des maladies de vieillesse est due aux effets nocifs accumulés pendant des décennies de travail.

2. En cas d'accident ou de maladie, chacun a droit aux meilleurs soins possibles près de son domicile. Ces coûts doivent être portés par la société dans son ensemble. Les possédants, qui tirent profit des emplois nuisibles à la santé, doivent spécialement contribuer à ces frais. Le patient doit pouvoir intervenir dans son traitement et refuser des mesures si des intérêts sociaux supérieurs ne s'y opposent pas.

3. Nous refusons catégoriquement les mesures d'économies sur le dos des patients et du personnel soignant. Le blocage des effectifs, par exemple, touche le personnel comme les malades. La Suisse est assez riche pour se payer un système de santé de qualité. Les seuls 4,5 milliards que les militaires dévorent pour des chars Léopard II peuvent financer pour des années une hausse massive des subventions fédérales aux caisses-maladie.

En revanche, nous sommes pour des mesures d'économie qui visent une meilleure planification des hôpitaux, une diminution massive des revenus médicaux et des prestations inutiles, comme les profits des producteurs et distributeurs de médicaments, des appareils médico-techniques et des autres profiteurs de la santé.

4. Notre objectif à long terme est un système national de santé, gratuit pour les patients, employant ses propres médecins (ou payés à forfait comme en Angleterre). Un tel service, qui peut parfaitement être décentralisé, éliminerait bien des gaspillages et accorderait une place beaucoup plus importante à la prévention. De multiples exemples démontrent qu'un tel service, en matière de qualité comme de coûts, est fondamentalement supérieur à la médecine dite "libre".

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'organisation de ce service de santé, tel que nous le concevons. Une proposition concrète en la matière se heurterait cependant à un front provisoirement imbattable de la bourgeoisie, de ses médecins, des lobbys pharmaceutiques et d'assurances, comme des caisses-maladie. Dans l'immédiat, il s'agit de défendre une assurance maladie sociale menacée de faillite.

5. Le PSO soutient, à Zurich et Berne, des initiatives pour l'extension de l'obligation d'assurance et des subventions cantonales aux cotisations. Ces mesures sont urgentes, mais restent des palliatifs tant qu'une solution plus satisfaisante n'est pas imposée au niveau fédéral. Comme le système de santé en Suisse (excepté les subventions fédérales aux caisses) est de la responsabilité des cantons, nous sommes évidemment aussi favorables à d'autres propositions cantonales, par exemple pour améliorer la médecine préventive ou du travail.

6. La priorité reste le lancement prochain d'une initiative fédérale pour une assurance maladie sociale. Nous nous engageons pour la participation de toutes les forces à un projet d'initiative et nous y proposons les points suivants :

- * obligation d'assurance, y compris pour les soins dentaires (et les soins pour la maternité si l'initiative à ce sujet est rejetée).
- * baisse des coûts par ordonnances fédérales sur les tarifs des médecins, des dentistes et sur les médicaments.
- * abolition (et en aucun cas augmentation) des franchises et participations.
- * fixation des subventions fédérales à 25 o/o au moins des frais pour les soins médicaux des caisses. Ces subventions doivent être financées par des impôts directs complémentaires sur les hauts revenus, sur les hauts bénéfices des personnes physiques et morales, éventuellement par un impôt fédéral sur l'héritage, les donations et successions des très hautes fortunes.
- * couverture par les cantons du 50 o/o des frais de fonctionnement des hôpitaux pour les chambres communes.
- * financement des coûts restants par des cotisations en pour-cent du salaire, selon le système de l'AVS; éventuellement, maintien des primes pour les personnes inactives, avec égalité des primes entre hommes et femmes.

Nous nous sommes adressés à toutes les organisations pour leur présenter ces propositions afin de réaliser le front le plus large pour un bon projet.

Un militant bernois a repris et détourné habilement la conclusion de Helmut Hubacher lors du dernier Congrès extraordinaire. Le président du PS fanfaronnait : "Nous ferons maintenant une opposition remuante, tout en restant dans le Conseil fédéral". Cette fois, déclara ce "socialiste du PS" : "J'ai l'impression que nous ne décidons rien, mais que l'on s'engage à faire une opposition remuante dans le PS !" Résumé sobre d'un samedi où l'on ne pouvait que très difficilement respirer l'air raréfié d'un socialisme de combat. La discussion de la gauche reflétait, de façon déformée, la crise du PS et l'effilolement de ses liens organiques avec les travailleurs.

Le sens du contresens

Peter Vollmer, vice-président du PSS, au-delà de ses intentions douteuses, a su saisir un aspect important — si ce n'est essentiel — de ce rassemblement : "Les gens espéraient débattre d'un contenu politique et voilà maintenant que l'on discute de structures" (Sonntagsblick, 18 mars 1984).

En effet, la discussion se concentra sur le type de structure (les "modèles") que la gauche devait se donner. Certes, l'option en faveur d'un type de structure ou d'un autre possède une signification politique. Néanmoins, la discussion était mise cul par-dessus tête. Toute la méthode revenait à choisir un modèle de locomotive avant d'avoir précisé, même dans les grandes lignes, l'itinéraire, le volume de marchandises et de voyageurs à transporter et la fréquence des trajets.

A ce jeu-là confusion et manœuvres firent bon ménage. D'autant plus que l'hétérogénéité politique et de situation par rapport au PS de cette gauche est ample. En effet, sous le regard goguenard d'un Hubacher au silence pesant, se retrouvaient côte à côte : des militants convaincus de la nécessité

Réunion de la gauche du Parti socialiste suisse (PSS) :

La valse-hésitation de l'opposition

La "gauche socialiste" — ou les "socialistes dans le Parti socialiste", pour reprendre la formule du tract d'appel à cette réunion — s'est retrouvée à quelque 220 à Bienne, le samedi 17 mars 1984.

Une rencontre dense, étant donné l'exiguïté de la salle, pour décider de ne rien décider !

Le Sonntagsblick a parfaitement résumé cette réalité : "La première réunion, bier dans la vieille ville biennoise, de plus de 200 membres de l'opposition s'est terminée par une déplorable option zéro, largement frustrante" (18 mars 1984).

d'une mutation profonde dans l'orientation d'ensemble du PS comme de la jonction effective avec des forces à gauche du PS, avec les mouvements sociaux, avec les militants syndicalistes qui mettent en cause la politique des bureaucraties; des militants cherchant à recentrer un peu le PS vers l'axe d'une contestation de bon ton dépassant le rôle "d'opposition à sa majesté"; des membres des Jeunesses socialistes dont certains caressent avec innocence les rêves d'une "économie parallèle" qui se faufile dans l'Allemagne fédérale (est-ce les trois millions de chômeurs ou un "atelier alternatif" à Berlin-Ouest ?); des militantes à juste titre outrées par le chauvinisme mâle de bon aloi dans le PS, mais qui n'avancent que peu de propositions permettant de faire converger le combat fémi-

niste avec une action anticapitaliste; des conseillères nationales socialistes comme Amelia Christina (GE) ou Françoise Pitteloud (VD) — qui laissa transpercer dans un entretien avec 24 Heures son admiration pour la personne de M. Thatcher ! — relevant le gant d'un combat déserté par Lilian Uchtenhagen.

Pour réussir à donner une perspective crédible et une confiance à un tel regroupement, il aurait fallu passer par la définition d'un certain nombre d'objectifs politiques d'action. Ils auraient fait office de dénominateur commun, au-delà des sensibilités politiques. En outre, une telle méthode aurait permis d'aborder le problème des actions communes avec des forces à gauche du PS (POCH, PSO, Parti du travail), dont la capacité d'initiative est prouvée, comme avec des forces

syndicales. C'est ce qui ne fut pas fait...

Le piège du démembrement fédéraliste

Pour noyer le poisson — déjà fort à l'étroit dans son bocal — des ténors, parmi lesquels Andreas Lutz (secrétaire central démissionnaire) de Berne, diluèrent le tout dans un jus fédéraliste.

Un vote entérina la prédominance des décisions à l'échelle cantonale quant à la structuration effective de l'opposition. Ce vote fit que le second vote, consultatif — dégageant une majorité en faveur de la tendance (soit l'organisation des membres du PS dans le parti, avec la possibilité de s'y adjoindre des non-membres sans parti et la possibilité pour cette tendance d'avoir des accords ponctuels avec le PSO, les POCH, le Parti du travail) — est sans grande signification pratique. En effet, la dynamique centrifuge cantonale va dominer.

De plus, jusqu'au 12 mai — date de la prochaine réunion — la gauche se trouve manchote et cul-de-jatte, dans la mesure où aucune proposition d'action n'a été adoptée. Et la discussion du 12 mai pourra difficilement déboucher sur des projets réalisables avant l'automne 1984. Tout cela jouera en faveur des

forces poussant à la fragmentation. Une partie des militants, qui espèrent un changement réel, risquent d'être déçus. Tout cela fera le beurre des Hubacher et consorts. Ce centre va alors prêcher le ralliement contre les "menaces" de la droite !

Lors du vote indicatif la proposition d'une vague coordination — lobby de pression dans le PS — fut battue. Elle était défendue par la "gauche genevoise". Celle-ci comme du papier décalque, se superposait au PSG en tant que tel, quand bien même Tribune Socialiste, hebdomadaire qu'elle influençait, lui avait été enlevée il y a peu par la nouvelle direction du PSG. Mais le vote en faveur de l'option fédéraliste vidait de son contenu le projet de tendance et de facto faisait de ces perdants des gagnants.

Enfin, ceux qui défendaient la proposition de la construction d'un forum — entre autres les Zurichois — obtinrent le plus petit résultat. Leur proposition pêchait par deux fois. Premièrement, la légitime revendication d'ouverture d'une discussion avec toutes les forces de la gauche ne reposait sur aucune proposition de thèmes à débattre et sur lesquels l'action commune aurait été possible. Deuxièmement, il ne convenait pas d'opposer la nécessité d'une telle discussion ouverte (forum) avec celle d'une organisation de tendance au sein du PS. Si ce n'est pour masquer une sortie !

La description peut sembler sombre. Peut-être que l'éclairage devrait être moins cru compte tenu qu'il s'agissait d'une première rencontre. Mais, le 12 mai, le temps des "modèles" sera passé. Celui des définitions politiques sera au rendez-vous. Le manquer risque bien de faire de la gauche le sous-produit d'un incident : le vote du 7 décembre. La politique ayant peur du vide, le centre le remplira, à défaut de la gauche.

19 mars 1984,
A. Duret

Charte sociale européenne :

Non à la Charte, oui à l'austérité

Qu'est-ce qui pousse aujourd'hui les bourgeois à monter si vigoureusement aux barricades contre la

La Charte sociale européenne

La Charte sociale européenne fut promulguée par le Conseil de l'Europe en 1961. A ce jour, elle a été signée par dix-neuf des vingt et un membres du Conseil de l'Europe (exceptions : le Liechtenstein et Malte). Treize des dix-neuf membres signataires ont aussi ratifié la Charte (approbation du document par les organes législatifs). A part la Suisse, qui signa la Charte il y a huit ans par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères socialiste Graber, la Belgique, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal et la Turquie ne l'ont pas encore ratifiée.

Sur les dix-neuf articles et 72 paragraphes de la partie II, dix articles et 45 paragraphes doivent au moins être acceptés. Cinq de ces dix articles appartiennent obligatoirement au "noyau dur" de la Charte, qui comporte sept articles. Ces derniers concernent : 1) le droit au travail; 2) le droit d'association; 3) le droit aux négociations collectives (y compris le droit de grève); 4) le droit à la sécurité sociale; 5) le droit à l'assistance sociale; 6) le droit de la famille à une protection juridique, sociale et économique; 7) le droit des travailleurs migrants et des membres de leur famille à la protection et à l'assistance.

Rarement autant d'encre aura coulé à propos d'un accord international. Depuis des mois, articles et annonces payantes défendent le point de vue patronal, le refus de ratifier la Charte sociale européenne. Avec son élégance coutumière, L'Atout menaça même de lancer un référendum au cas où... Le Conseil fédéral présentait pourtant un projet de ratification réduit au strict minimum. Rien n'y fit : le Conseil des Etats la refusa et le Conseil national lui emboîtera sans aucun doute le pas.

ratification de la Charte sociale (cf. encart) ? De prime abord, trois points sont, à leurs yeux, inacceptables. Pour que la Charte ne reste pas lettre morte, la Suisse serait d'une part tenue d'améliorer constamment son système de sécurité sociale; elle devrait aussi s'efforcer de réduire progressivement la durée hebdomadaire du travail. D'autre part, les travailleurs immigrés devraient être traités de la même manière que les indigènes, ce qui remettrait au moins en question le statut de saisonnier. Enfin, les fonctionnaires retrouveraient le droit de grève, bien que le conseiller fédéral socialiste Aubert ait expressément déclaré devant le Conseil des Etats que le gouvernement ne pensait en aucune manière lever partiellement ou complètement l'interdiction de faire grève pour les fonctionnaires fédéraux.

A cela s'ajoute le fait que la ratification entraîne la possibilité de plaintes juridiques en cas de non-

observation de la Charte. Ce qui effraie fort le Vorort et son organe officieux, la Revue des faits de la semaine, qui écrit : "Ainsi serait introduite la dynamique d'un processus juridique susceptible d'engendrer la montée des revendications dans le domaine social" (Revue des faits de la semaine, no 11, 13 mars 1984). Cette revue est publiée par la Société pour le développement de l'économie suisse, SDES).

Ce changement d'attitude de la bourgeoisie à l'égard de la Charte sociale — elle y était vaguement favorable il y a une dizaine d'années — correspond évidemment à une modification de fond de sa politique. En période de crise, l'heure n'est plus à l'unification des conditions de production, mais bien au protectionnisme et à l'exacerbation de la concurrence. En pleine politique d'austérité, l'heure n'est pas à la reconnaissance de droits sociaux plus étendus, mais bien au

LA SUISSE VUE DE STRASBOURG



démontage social et aux crédits militaires. Comme l'explique suavement la Revue des faits de la semaine : "Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la Charte est née dans une période d'euphorie économique et sociale".

La ratification de cet accord

aurait donné la possibilité de voir un jour le mouvement ouvrier suisse s'en saisir pour réclamer de nouveaux droits. Même si cette possibilité était toute théorique, c'était quand même une possibilité de trop pour les bourgeois.

Jo Lang

Etat espagnol :

Sous les coups de la crise capitaliste, comme engluée par la "transition démocratique" de l'après-franquisme, semblant anesthésiée par le pacte de la Moncloa (sorte de paix du travail ibérique, conclue en 1977), la classe ouvrière de l'Etat espagnol était devenue quantité négligeable pour nombre d'observateurs. L'"adieu au prolétariat" se traduisait aussi en castillan.

Pourtant les travailleurs de l'Etat espagnol avaient derrière eux l'expérience formidable de plusieurs grèves générales, qui firent s'affaïsser le franquisme. Pourtant ils avaient su, dans la clandestinité, puis semi-officieusement, développer leurs structures d'organisation et servir ainsi d'exemple aux premiers militants de Solidarność.

Ce précieux capital ne pouvait disparaître d'un coup, comme si rien ne s'était passé. Et il ressurgit en octobre 1982, lors des élections qui portèrent au pouvoir (48 o/o des voix) le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) de Felipe Gonzalez, qui avait fait campagne pour le changement (El Cambio).

Plus vite et mieux que Mitterrand, Gonzalez remercia ceux qui lui avaient permis d'accéder à la tête du gouvernement : licenciements, baisse du pouvoir d'achat, gonflement de l'appareil répressif (cf. La Brèche no 309 du

Le PSOE contre les travailleurs

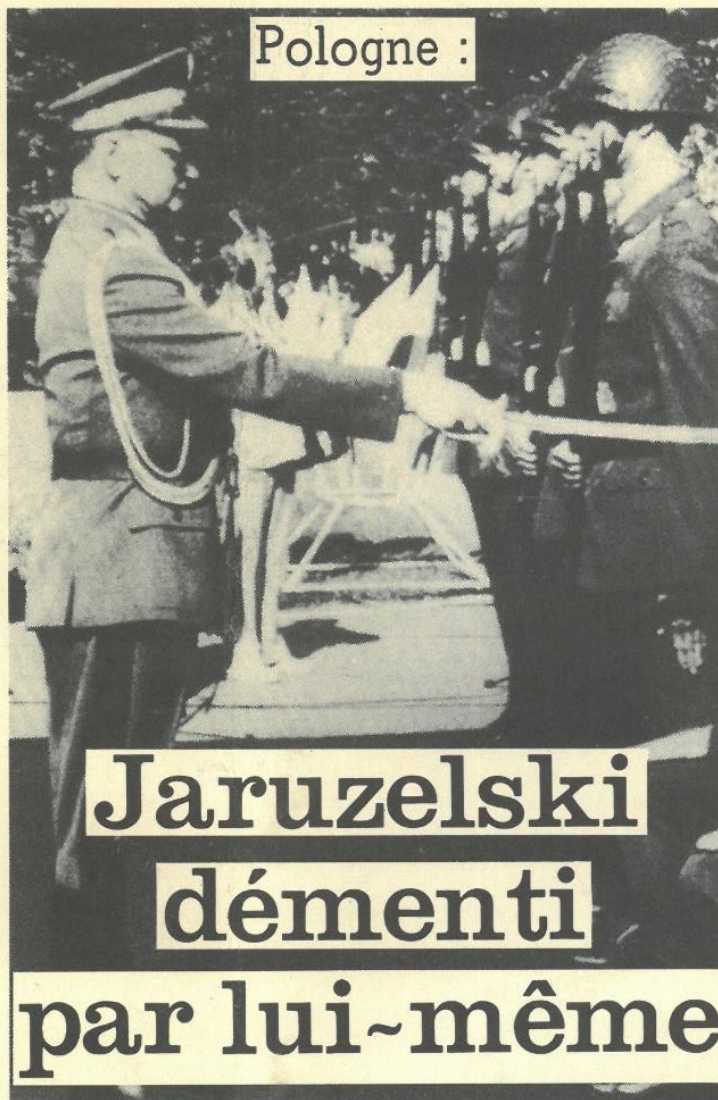
3 décembre 1983). Bref la social-démocratie au pouvoir réalisait ce que les partis bourgeois n'avaient osé faire. En oubliant peut-être un peu vite à qui elle devait sa place.

Aujourd'hui, les centres de résistance ouvrière à la politique économique du PSOE se multiplient. Il y a les Hauts Fourneaux de la Méditerranée, à Sagunto, dont les travailleurs se battent depuis plusieurs mois contre les licenciements voulus par le gouvernement. Se battre est à comprendre littéralement, puisque la police est intervenue à de nombreuses reprises, blessant grièvement par balles des travailleurs. Il y a les villages de l'Andalousie, dont les journaliers agricoles occupent les grands domaines et mènent des grèves de la faim pour obtenir une véritable réforme agraire. Il y a les chantiers navals de Galice, à Vigo et Ferrol, dont les ouvriers participèrent à une grève générale le 2 février et qui virent la plus grande manifestation organisée depuis la République. Il y a la ville de Gijón (Asturies) où, en une année, les travailleurs ont mené deux grèves générales. Il y a Euskadi (le Pays Basque) où les 3 et 17 février, de larges manifestations condamnèrent la politique du PSOE. A cette liste s'ajoutent les grèves des travailleurs du métro de Madrid, des chemins de fer, des lignes aériennes et des liaisons méditerranéennes. Cette remontée des luttes, souvent stimulée par les Commissions ouvrières (syndicat proche du Parti communiste) — et en particulier par son aile gauche — est telle que même l'UGT (syndicat dirigé par le PSOE) a dû se rallier au mouvement et soutenir les luttes en Euskadi et en Galicie. Le secrétaire de l'UGT et député socialiste Nicolas Redondo dut même avouer avec amertume : "Nous avons maintenu une politique du sacrifice, sans pour autant que le gouvernement fasse un pas dans notre direction" (El País, 19 février 1984). Les effets de la politique suivie par le PSOE sont catastrophiques : en moyenne nationale, le chômage atteint 18 o/o de la population laborieuse. Il est de 37 o/o pour les jeunes entre 16 et 19 ans; cette proportion passe à 49 o/o en Navarre et à 63 o/o au Pays Basque. L'assurance chômage est si sociale que seuls 26 o/o des chômeurs touchent une indemnité.

Felipe Gonzalez entend bien continuer sur cette voie qui déshonore à tout jamais les adjectifs socialiste et ouvrier dont s'affuble son parti. Mais ce faisant, il risque bien d'en payer le prix fort.

Eric Peter

Pologne :



En août 1981, le Neuvième Congrès du POUP réunissait 1962 délégués. Deux ans et quatre mois après le putsch de Jaruzelski, ils ne sont plus que 1736 à prendre part à la Conférence nationale. Deux cent trente-six (12 o/o) ont quitté le Parti ou ont été interdits.

2 167 000 membres dont 39 o/o d'ouvriers. 850 000 ouvriers ont donc quitté le POUP depuis le précédent congrès, c'est-à-dire la moitié des ouvriers qui restaient dans le Parti. La Pologne compte plus de 50 o/o de jeunes de moins de 30 ans. 11 o/o des membres du POUP ont entre 18 et 29 ans. Ces chiffres sont les chiffres officiels, produits par la direction lors de cette rencontre, au cours de laquelle plus de 700 délégués interviennent. Que disent-ils ?

Ryszard Dzienisz, mécanicien de Gdansk : dans les réunions "on entend encore beaucoup de déclarations pompeuses ou de généralités qui ne peuvent plus convaincre personne".

Jan Koprowski, sidérurgiste aux aciéries Lénine de Nowa Huta : "Les ouvriers sont agacés et inquiets du peu d'effet de la réforme".

A son tour Jaruzelski évoque sa douleur devant le départ des ouvriers : "Il est prioritaire de renforcer le POUP dans les milieux ouvriers". Mais comment, puisque "le revenu national distribué est retombé au niveau de 1973", ajoute le même général qui dénonce lui-même "la récidive de l'autocratie, d'une certaine grisier du pouvoir, (...) l'injustice sociale, la violation de la dignité ouvrière, le gaspillage (...)" (Libération, 19 mars 1984).¹

Le jugement de Jaruzelski ressemble comme un frère à celui de Solidarność, le grand syndicat démocratique des ouvriers polonais !

Et comment ce pouvoir caractérise-t-il Solidarność ? Citons le vice-premier ministre Rakowski : "des vautours antisocialistes", "des ennemis politiques incitant les ouvriers à avancer des revendications marquées par l'irréalisme". Tout au long de ces trois jours le cortège des intervenants soulignait la faillite du régime.

Les seuls qui ont été tenus à l'écart du congrès, ce sont bien sûr les militants de Solidarność qui ne se contentent pas de gémir devant l'échec mais proposent des solu-

tions que la répression les empêche d'appliquer.

Parce que les parasites au pouvoir veulent jouir du pillage de cette société, ils ont besoin de la dictature.

Pourquoi ont-ils donc organisé cette conférence nationale ?

Confronté à l'impasse économique et sociale, mais jouissant du soutien modéré de l'Eglise, Jaruzelski cherche à conforter sa position de bonaparte entre les fractions de la bureaucratie. Laisant s'exprimer à la tribune le mécontentement des ouvriers du Parti, il menace les directeurs d'entreprises animés de tendances centrifuges. Offrant aux différentes couches le spectacle de leurs impuissances, il conforte une position de leader providentiel utile sur le plan international également.

Claude Leuwen

1. Le lecteur est prié de se reporter à notre numéro 313 du 18 février 1984, où nous avons publié la déclaration-cadre du 26 novembre 1983 de la TKK.

QUE VEUT L'EGLISE POLONAISE ?

Hier la hiérarchie catholique suivait le mouvement des masses pour élargir sa marge de manoeuvre. Elle constate aujourd'hui deux choses. D'une part Solidarność ne parvient pas à prendre l'offensive, libérant ainsi l'espace politique à une initiative du haut clergé. D'autre part le régime est fragile. Sa faiblesse met l'Eglise face à une opportunité : négocier des concessions pour se renforcer. Et face à une responsabilité : que s'écroule la bureaucratie et le déchaînement des énergies révolutionnaires menacerait l'Eglise elle-même.

L'objectif de Glemp ? Etendre les racines de l'Eglise pour mieux stabiliser la société. Au détriment, certes, de la bureaucratie dont, pourtant, les intérêts pourraient être ainsi confortés. Les appareils catholique et stalinien sont ainsi contraints de trouver un modus vivendi.

C'est ainsi que Glemp (selon la Tribune de Genève du 3 mars 1984) explique au journal brésilien O Estado do Sao Paulo la position de l'Eglise polonaise dans les termes suivants : elle n'est pas persécutée par les autorités "qui font tout leur possible pour ne pas se créer un nouvel ennemi". Le 16 mars, de retour en Europe, il déclare à l'hebdomadaire allemand Die Zeit (16 mars 1984) : "Aujourd'hui en quelque sorte nous devons commencer une coexistence pacifique. (...) La coexistence n'exclut pas le dialogue. Le fossé, il est vrai, est profond, mais le dialogue est nécessaire à l'existence de l'Etat. Il peut conduire à un minimum de confiance entre le pouvoir et les citoyens. (...) L'Eglise doit accomplir sa mission indépendamment de l'ordre social existant. C'est pourquoi le cardinal Wyszyński était ouvert au dialogue avec l'Etat et avec le mouvement ouvrier". Et quels sont les termes du dialogue, ou, pour être plus précis, de la négociation ? L'Eglise demande un concordat qui lui assure un statut d'institution de droit public, "afin que les diocèses, les paroisses, les séminaires et certaines organisations religieuses soient dotées de la personnalité juridique". En échange de quoi les évêques polonais intercédèrent auprès du Saint-Siège en faveur d'un échange d'ambassades entre le Vatican et la Pologne stalinienne, avide de crédibilité et de légitimité populaire.

Les événements de ces dernières semaines ont été riches d'enseignement. Afin d'avancer vers leur but, les dignitaires catholiques et Glemp à leur tête ont lâché Solidarność, "qui ne représente plus la classe ouvrière" (Glemp, Il Giornale, 5 mars 1984). Des prélats proches de Solidarność sont déplacés malgré la colère ouvrière. Les dix-huit mille ouvriers d'Ursus n'obtiennent pas du primat qu'il leur "rende" leur curé, le Père Nowak, et si le cardinal intervient en faveur du droit d'afficher les symboles religieux, il se garde bien d'apporter son soutien aux jeunes manifestants qui se saisissent de cette interdiction pour exprimer leur refus de ce régime de misère matérielle pour les ouvriers, de corruption pour l'élite au pouvoir.

C. L.

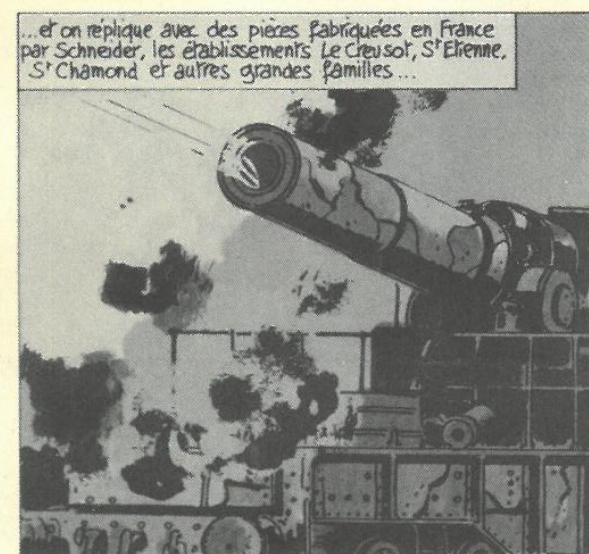
UNE ANTIGUERRE BD



Tardi, on le savait depuis *La Fleur au Fusil* (Casterman), n'aime guère les soldats qui s'étripent joyeusement et leur préfère ceux qui fraternisent. Reprenant le même thème, celui de la Guerre de 14-18, il démolit complètement, dans *Le Trou d'Obus*, tout le mythe chauvin de l'héroïsme des combats des tranchées. Et les appelle par leur nom : une boucherie absurde.

Au moment où la presse quotidienne se remet à parler de "gaz moutarde" ou d'"ypérite", on admettra le caractère salutaire de cette dénonciation. En quelques — fortes — images, Tardi livre l'essentiel du message antiguerre que l'on trouve, par exemple, dans *Le Feu* de Henri Barbusse. Non sans humour du reste. Ainsi cette bande dessinée est publiée par l'Imagerie Pellerin, à Epinal, l'une de ces productrices d'images du même lieu qui firent tant pour propager un nationalisme délirant. Ainsi la première image du récit représente un champ de bataille complètement dévasté par les tirs d'artillerie; au-dessus, une date : "Octobre 1917..."

Marxiste, alors, Tardi ? Non, pas du tout, plutôt pacifiste, tendance Anatole France : "on croit mourir pour la Patrie et l'on meurt pour des industriels". Ce qui contient tout de même un fond de vérité suffisant pour ne pas faire la fine bouche. D'autant plus que l'album, grand format et mise en page "d'époque", est superbe.



Ingéniosité permanente... c'est l'escalade, d'un côté comme de l'autre, pour une puissance de feu toujours supérieure et pour le triomphe de l'industrie, florissante en ces temps de guerre.

ALLEZ-Y
VOIR
VOUS-MÊMES !

LAUSANNE et VAUD

Théâtre Municipal

me 4 avril, 20h30 : Catherine Ribeiro. Fr. 10. à 30.—. Loc. : Lausanne 021 / 20 26 35 (Migros Vd); Genève 022 / 28 68 20 (M Ge); Morges Discobole; Yverdon Transfert Musique; Vevey 021 / 52 97 70.

Centre de loisirs des Bergières

sa 7 avril, 19h30 : le groupe Santiago del Nuevo Extremo (nouvelle chanson chilienne). Buffet latino-américain. Fr. 10.—, ét. Fr. 8.—. Org. : ACUCH.

Octogone, Théâtre de Pully

ve 6 avril, 20h30 : Gaspard Glaus et Martial Solal (jazz, piano duo). Fr. 18.—, ét., appr. Fr. 16.—.

Cinémathèque suisse, Casino de Montbenon jusqu'au sa 14 avril : *Cinéma fantastique*. Entre autres quelques classiques : *La sorcellerie à travers les âges*, de Benjamin Cristensen (Suède, 1922) me 11 avril, 15h et sa 14 av., 20h30; *Dracula, prince des ténèbres*, de Terence Fisher, avec Christopher Lee (GB, 1965) lu 2 et ve 13 av., 15h, me 11 av., 20h30. Programme détaillé 021 / 20 93 46.

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES

à 20h30. ma 3, me 4 avril : *Valentina*, de Gleb Panfilov (URSS, 1980). ve 6, sa 7 : *La ballade de*

Narayama, de Shohei Imamura (Japon, 1983). ve 13, sa 14 : *La notte di San Lorenzo* (La nuit de San Lorenzo), de Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1982).

Théâtre Boulimie, 4, Place Arlaud

jusqu'au je 19 avril, 20h45 (relâche di et lu) : *Exercices de style*, de Raymond Queneau, avec Lova Golovitchiner et les autres. Loc. : 021 / 22 97 00.

Musée des Arts décoratifs, 4, Villamont

jusqu'au di 27 mai : *Ferdinand Hodler et l'affiche d'artiste en Suisse 1890 à 1920*. Tous les jours de 10 à 12h et de 14 à 18h, le ma aussi de 20 à 22h.

NYON

Salle communale

sa 7 avril, 20h30 : J.-F. Boillat/Life Force et Slickaphonics. Org. Jazz-Nyon.

Théâtre de l'Escalier

sa 14 avril, 18h.30 : Daunik Lazro, sax alto solo. A la Galerie Yves Humbert, dès 14h30 : exposition *Visages du jazz contemporain*, de Jean-Paul Brun. Org. : Jazz-Nyon.

GENÈVE

Théâtre de Carouge, Atelier de Genève

du ma 3 au di 15 avril, 20h15, je et di à 19h (re-

lâche lu) : *Les Colombarioni*, clowns.

Nouveau Théâtre de Poche A. Pitoëff

52, rue de Carouge

du ma 3 au ve 13 avril : *Messiah*, de Martin Sherman, par le Centre dramatique de Lausanne. Au XVIIIe siècle, une petite communauté juive polonaise, décimée par les Cosaques, reporte tous ses espoirs dans l'avènement d'un messie hypothétique. Une comédie (par l'auteur de "Bent") à la fois drôle et poignante qui rappelle qu'il est toujours temps de dénoncer les faux prophètes. 022 / 28 37 59.

CAC, Cinéma Voltaire

jusqu'au di 15 avril : films de Luis Buñuel.

Théâtre Mobile, 16, rue Général-Dufour

du je 5 au sa 14 avril : "Ah l'amour, toujours...", one-man show de Moreno Macchi.

Sud des Alpes, 10, rue des Alpes

ve 6 avril, 21h : Glenn Ferris — Jean-Jacques Avenel — Georges Brown. Org. : AMR.

La Cour des Miracles, 2, ch. de la Montagne jusqu'au di 15 avril, 20h30 (di 17h, relâche lu et ma) : *En attendant Godot*, de Samuel Beckett, une production ARTO. Fr. 15.—. Loc. 022 / 49 97 87.

Phil Aplomb

Italie :

LE RÉVEIL DES

CONSEILS D'USINE

Samedi 24 mars, toute l'Italie ouvrière — un million de manifestants ! — s'est déversée dans les rues de Rome pour exiger l'abolition du "décret scélérat" qui met en cause l'échelle mobile. Le dirigeant syndical de la CGIL, Lama, membre du Parti communiste italien (PCI) s'est empressé de tempérer les esprits : "ce n'est pas l'heure d'une grève générale". Réponse directe aux conseils d'usine, porteurs de cette formidable mobilisation, qui ont appelé à la grève générale si le gouvernement du socialiste Craxi ne cède pas.

Une fois de plus la classe ouvrière italienne donne la preuve de son extraordinaire capacité de mobilisation. Les reculs enregistrés ces dernières années (entre autres les 25 000 licenciements imposés à la FIAT en automne 1980) n'ont pas entamé l'essentiel des forces ouvrières. Ils ont plutôt fait mûrir la réflexion des milliers de travailleurs d'avant-garde qui, dans les entreprises, organisent les "conseils d'usine". Ces conseils, élus par les travailleurs, sont la structure unitaire du mouvement ouvrier dans les entreprises que les trois syndicats (CGIL proche du PCI, CISL démo-chrétienne et UIL socialiste) ont dû reconnaître après les grandes luttes ouvrières de 1969-1970.

Le décret du socialiste Craxi

De ces années date aussi une conquête ouvrière parmi les plus

avancées d'Europe : l'échelle mobile des salaires. Ce système d'adaptation quasi automatique à l'inflation touche non seulement les salaires mais aussi les rentes, pensions, bourses ou indemnités de chômage. L'échelle mobile est donc un puissant facteur d'unification de toutes les catégories de salariés. La manifestation du samedi 24 mars l'a montré : derrière les travailleurs industriels se sont mobilisés les chômeurs, les étudiants, les retraités.

Il y a un an, le gouvernement démocrate-chrétien avait commencé à mettre en cause ce système d'indexation. Après une grève générale de 6 millions de salariés, en janvier 1983, les directions syndicales avaient accepté un compromis : "ralentir" l'indexation pour prévenir le chômage. Dans les faits, le pouvoir d'achat a été entamé tandis que le chômage a continué de croître (+ 20 0/0 en 1983, 150 000 emplois supprimés). Ce compte, des milliers de

travailleurs italiens l'ont fait ces dernières semaines. Et leur colère a explosé à l'annonce du "décret" du gouvernement de coalition dirigé par le socialiste Craxi.

Celui-ci a en effet essayé de négocier, avec les syndicats, une nouvelle attaque à l'échelle mobile : annuler l'automatisme et limiter le mécanisme d'adaptation à 50 0/0 du rattrapage. N'obtenant pas d'accord, Craxi a édicté un décret pour l'imposer ! Ainsi gouvernent les socialistes...

Divisions syndicales

Ce décret a fait éclater l'unité des trois fédérations syndicales, établie depuis plusieurs années. L'UIL et la CISL ont en effet donné leur accord à Craxi tandis que la CGIL — la plus importante — le refusait. Cette division risquait de paralyser la riposte ouvrière dans les entreprises. Les trois syndicats ont en effet établi une règle — pour mieux contrôler les "conseils d'usine" — qui veut que ces conseils ne puissent être convoqués qu'avec l'accord des trois syndicats.

Comment expliquer l'attitude de la CGIL alors que, depuis le milieu des années soixante-dix, sa direction comme le PCI se sont faits souvent les premiers défenseurs de mesures d'austérité — y compris pour remettre en cause l'échelle mobile ?

Comme une traînée de poudre

Dès la fin janvier, le mécontentement ouvrier explose. 120 délégués de conseils d'usine, réunis à Brescia, publient un appel demandant aux directions syndicales de refuser toute nouvelle attaque à l'échelle mobile et de transformer "la discussion sur le coût du travail en lutte pour la défense de l'emploi". Dans la foulée, tous les centres ouvriers — non seulement du Nord, mais aussi du Sud — sont en effervescence. Malgré la règle, les conseils d'usine "s'autoconvocquent" et se coordonnent dans les villes et régions (350 conseils réunis à Turin le 24 février, 350 à Milan la veille). Ces conseils d'usine prennent l'initiative d'un vaste mouvement contre le décret : à Florence, Turin, Brescia, Bologne, Reggio, Milan, Rome, des grèves locales sont largement suivies. A la FIAT, où les dernières grèves n'ont guère été suivies, plus de la moitié des travailleurs répondent à l'appel. Surmontant

la division syndicale, les conseils d'usine s'affirment comme l'instrument de mobilisation et d'unité des travailleurs.

On n'avait jamais vu ça

Le 6 mars, au Palalido de Milan, ce mouvement d'auto-organisation aboutit à une assemblée nationale des conseils d'usine : plus de 6000 délégués de tout le pays ! Même au plus fort des grandes luttes de 1969-1970 ou dans les années d'après-guerre, on n'avait jamais vu ça. Ces femmes et ces hommes, en majorité de 35 à 45 ans, ont construit les conseils d'usine en 1968-1969 et constituent une force difficilement manipulable par les directions syndicales. Ils prennent l'initiative. Le 8 mars, dans le Piémont (région de Turin), la grève générale est majoritairement suivie à l'appel de 1400 conseils d'usine. Quant à l'assemblée du 6 mars, elle décide trois objectifs importants : une manifestation de masse à Rome le 24, à la veille du débat parlementaire sur le décret; le principe d'une grève générale nationale si le gouvernement ne cède pas, une nouvelle assemblée

le 30 mars pour faire le point des événements.

La CGIL aurait perdu tout crédit à ne pas essayer de "chevaucher ce tigre". C'est pourquoi elle a aussitôt repris à son compte la manifestation du samedi 24 mars et, au Parlement, le PCI bloque l'adoption du décret. Mais, en même temps, Lama — secrétaire CGIL — répond au million de manifestants de Rome : "ce n'est pas l'heure d'une grève générale". En appelant à manifester à Rome, à son propre compte, la CGIL vise d'ailleurs à contrecarrer l'initiative des conseils d'usine : pour un syndiqué UIL ou CISL, il est plus facile d'adhérer à la structure unitaire des conseils d'usine qu'à une action patronnée par la CGIL.

Cette tactique risque cependant d'être difficile après le succès de la manifestation de Rome et l'autorité qu'ont gagnée les conseils d'usine au cours des dernières semaines. La nouvelle assemblée nationale des conseils, qui se réunit le 30 mars, risque fort en effet de prendre l'initiative de nouvelles mobilisations, voire d'une grève générale, si le gouvernement ne cède pas sur son décret.

Denis Lavanchy

Manifeste pour l'unité et la démocratie syndicale (adopté par l'assemblée nationale des conseils d'usine le 6 mars à Milan)

(...) Nous nous engageons à lutter pour l'application des principes suivants :

1. Aucune question concernant les conditions contractuelles et les conditions de travail ne peut être discutée entre le syndicat et les autres parties sans un mandat préalable des travailleurs concernés. Ce mandat doit être donné par les assemblées d'usine. Le devoir de solidarité qui lie tous les travailleurs interdit, par ailleurs, de soumettre la question de licenciements éventuels à référendum.

2. Dans les usines et les entreprises, la représentation des travailleurs est confiée aux délégués et aux conseils de délégués, élus par tous les travailleurs à bulletin secret. Les conseils de délégués ne peuvent pas être divisés entre les différentes organisations syndicales, ils représentent unitairement les travailleurs. Les décisions prises par les conseils, après accord des travailleurs, sont impératives pour les organisations syndicales. La fédération CGIL-CISL-UIL doit convoquer au moins une fois l'an une assemblée de tous les délégués. En tout cas, de telles assemblées doivent être convoquées avant toute prise de décision concernant des questions revendicatives de caractère général.

3. Les travailleurs doivent décider sur la base d'une parfaite connaissance des faits. Il est du devoir du syndicat de garantir cette information.

4. La démocratie se fonde sur la liberté de choix entre différentes positions. C'est pourquoi lorsque des positions différentes existent dans le syndicat, elles doivent être soumises au vote des travailleurs intéressés. Le résultat de ce vote est alors impératif pour les organisations syndicales.

5. La fédération CGIL-CISL-UIL a une tâche de direction politique et de propositions vis-à-vis des conseils et des travailleurs. Par conséquent un profond renouvellement de sa vie et de son fonctionnement internes s'impose, basé sur une plus grande transparence et décentralisation des prises de décision, sur une réduction du rôle et du poids de l'appareil permanent et un renforcement de ceux de l'engagement militant et des compétences techniques et scientifiques.

Nous nous engageons à mener une bataille politique, autour de ces principes, parmi les travailleurs, dans les conseils, dans la fédération CGIL-CISL-UIL. En ce qui nous concerne, nous nous engageons à les respecter dans le cadre de nos responsabilités.

C'est pourquoi nous demandons aux travailleurs de renforcer la CGIL-CISL-UIL en s'y inscrivant et en participant à son action. (...)



Les conseils d'usine (ici celui de Maserati, à Modène) ouvrent la marche.